La Presse Plus

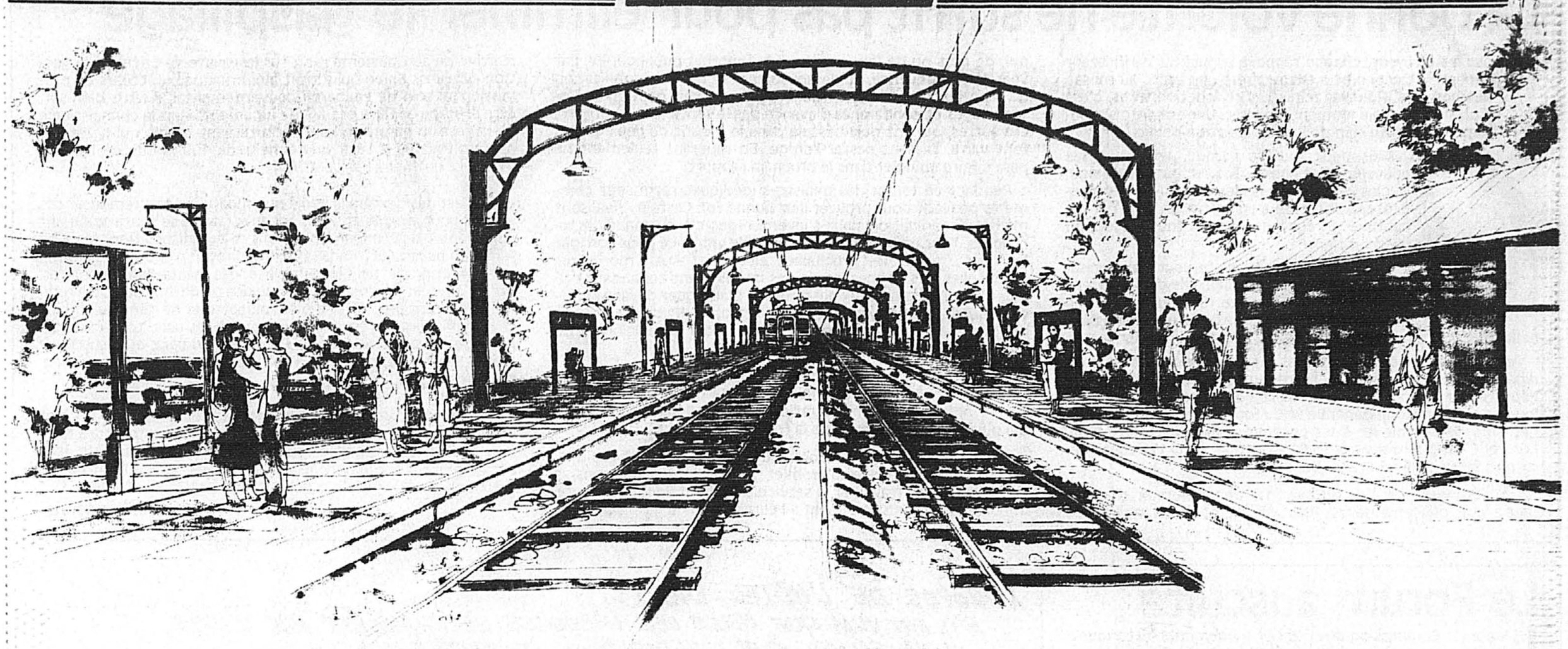

Va-t-on rater le train?

Esseulé pendant longtemps, le train de banlieue se fait plein de nouveaux amis

YVON LABERGE

À la fin des années 70 et au début de la décennie 80, les trains de banlieue de la région de Montréal sont condamnés: les voitures et locomotives des lignes Sainte-Thérèse-Montréal et Farnham-Montréal rentrent en gare et n'en resortent que pour meubler les musées de l'imaginaire populaire.

Au même moment, le Canadien Pacifique et le Canadien National songent à abandonner également le service sur les lignes Rigaud-Montréal et Deux-Montagnes-Montréal. L'intervention financière du gouvernement du Québec les en empêche et plus tard, la prise en charge des deux lignes par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal sauve ce qui reste des trains de banlieue dans la région métropolitaine.

L'avenir du train de banlieue Saint-Hilaire-Montréal n'est pas rose non plus en ce début des années 80: sa santé financière est fragile, la clientèle le boude et rien n'est fait, chez Canadien National, pour le sauver. En 1983, à peine 600 clients par jour; cinq ans plus tard, en 1988, guère plus de 300, dont bon nombre sont des employés du CN profitant d'une passe gratuite. La compagnie ferroviaire suspend le service presque dans l'indifférence générale!

Aujourd'hui, les deux compagnies — CP et CN — se bousculent au portillon des officines du pouvoir pour participer à la relance des trains de banlieue de la région de Montréal.

Pourquoi?

À cette question, il y a deux réponses.

D'abord, les deux compagnies ferroviaires ont des infrastructures sous-utilisées qui rapportent peu, sinon pas du tout; ensuite, il faut bien le dire, elles ont flairé qu'un consensus régional se dégage pour lutter contre la congestion du réseau routier — et des coûts qui en découlent — et de la préférence soudaine pour un mode de transport «structurant» pour l'économie de Montréal: le train! Celui qui dessert la banlieue et qu'elles avaient délaissé!

Toujours est-il qu'en janvier dernier, le Canadien Pacifique fait parvenir son dossier au Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal, présidé par le ministre responsable de la région, M. Daniel Johnson.

De là, le dossier chemine jusqu'à Sam Elkas, ministre des Transports, ancien maire de Kirkland, en banlieue ouest de Montréal, à qui une copie conforme était destinée. On peut imaginer que l'élite politique régionale avait reçu également la sienne.

Aussitôt le document rendu public par le CP le 6 février dernier, aussitôt les commentaires favorables fusent: du ministre Elkas au maire Jean Doré de Montréal, des maires de la banlieue de l'île à ceux des couronnes nord et sud, c'est l'unanimité. Même Guy Chartrand de Transport 2000 est aux anges! Il l'a répété cette semaine: c'est le temps que ça arrive et son groupe est «très heureux» de la tournure des événements.

Sur les rails

De ce jour de février dernier, le projet du CP baptisé *Bonjour Montréal* était sur ses rails!

En mars, le Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), le ministère des Transports et les Conseils intermunicipaux de transport (CIT) créent un comité chargé d'évaluer la proposition du Canadien Pacifique.

En juin, on produit un volumineux rapport sur la validation de la proposition et on établit un certain nombre de constats.
Globalement, peut-on conclure, il faut étudier davantage certains aspects du projet. Ce qui, depuis juin, a été fait et les résultats seront connus des membres du comité dans les prochains jours.

De tout cela, une évidence: le rapport du comité mixte, bien que fait à la hâte et bien qu'il reprenne les données du CP, n'en recommande pas moins quelques modifications:

- la ligne existante **Rigaud-Montréal** devrait être modifiée et sa tête de pont située à Dorion parce qu'à Rigaud et Hudson, seulement 109 passagers y montent à bord sur les 5535 usagers de la ligne à l'heure de pointe du matin (11 070 quotidiennement);
- la ligne **Iberville-Montréal** que propose le CP serait fréquentée par 2587 usagers en période de pointe du matin (ou 5174 par jour); seulement 13 passagers monteraient à bord à Saint-Jean, aucun à Iberville. Cela étant, on propose que la tête de ligne soit située à Delson et Saint-Constant où on croit pouvoir cueillir 1238 passagers le matin;
- la ligne **Saint-Jérôme-Mascouche-Montréal**, suggère le rapport du comité mixte, devrait, dans un premier temps, partir de Sainte-Thérèse vers Montréal;
- et le comité recommande que la mise en service des lignes **Saint-Hilaire-Montréal** et **Repentigny-station de métro du Collège** soient retardées pour favoriser l'entrée en service de la ligne **Sainte-Thérèse-Montréal** et **Chateauguay-Delson-Montréal**;
- autre recommandation, et pas la moindre, le comité suggère que le Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC) «soit l'entité régionale désignée pour assumer la responsabilité des services de trains de banlieue» dans la région de Montréal. Pour ce faire, les pouvoirs du CMTC doivent être élargis ainsi que sa zone de juridiction.

Le ministre Elkas a déjà répondu positivement à cette dernière recommandation et la loi créant le CMTC doit être modifiée le printemps prochain. De son côté, la STCUM, qui gère les trains de banlieue Rigaud-Montréal et Deux-Montagnes-Montréal passera la main en septembre prochain; ce qui forcera la négociation entre le nouveau CMTC et les deux grands du rail.

Entre-temps, le même ministre aura soutiré à ses collègues du Conseil des ministres une caution de 500 000$ pour une offre d'achat de 80 voitures du transporteur torontois GO Transit au coût de 4,9 millions de dollars. Le Conseil des ministres doit maintenant agir rapidement parce que l'option du ministre des Transports s'éteint le 21 décembre. Hier, il y avait à Montréal une réunion du Comité mixte pour faire avancer les choses.

Plus tôt cette année, le ministre québécois des Transports annonçait sa décision d'investir 230 millions de dollars pour la modernisation du train de banlieue Deux-Montagnes-Montréal. En juin, un contrat de 99 millions de dollars était d'ailleurs signé avec Bombardier pour la construction de 29 voitures motrices et 29 voitures remorques. La première voiture sera livrée en septembre 1994 et la dernière en septembre de l'année suivante.

A la surprise presque générale, le 30 novembre, le Canadien National sort de la réserve qu'il s'était imposée depuis la publication de la proposition du CP. Devancé par son éternel concurrent, le CN y va d'une proposition qui prévoit des investissements de 450 millions pour la construction de deux monorails: l'un de Brossard à Montréal en passant par l'île des Soeurs, et l'autre du coeur de Laval, dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides jusqu'à la station de métro du Collège à Saint-Laurent.

Le Canadien National veut également revitaliser la ligne Saint-Hilaire-Montréal, et relancer celle de Repentigny vers le centre-ville de Montréal. En tout, c'est quatre nouvelles lignes qui viennent s'ajouter à celles déjà en opération de Rigaud / Montréal et Deux-Montagnes/Montréal.

Malheureusement pour le CN, sa proposition arrive trop tard, confie Guy Chartrand de Transport 2000; elle a au moins l'avantage de montrer l'intérêt de la compagnie dans la relance du train de banlieue. Mais surtout, elle permet de positionner sa filiale de Pointe-Saint-Charles, les Ateliers Montréal Facilities (AMF), pour l'obtention notamment du contrat de réfection des 80 voitures que Québec doit acheter de GO Transit.
Le projet du CN était pourtant si joliment baptisé *MonTrain*!

Une aubaine

Selon les plus récentes prévisions, comme cela a été le cas depuis les 20 dernières années, c'est Québec qui assumera les coûts des infrastructures du réseau des trains de banlieue (nouvelles gares, stationnements incitatifs, achats de matériel roulant, etc.): il y en aurait pour au plus 100 millions de dollars à amortir sur 20 ans. Une aubaine, semble-t-il.

Les coûts d'exploitation des trains de banlieue — environ 55 millions par année — seront pris en charge par le Conseil métropolitain de transport en commun.

Le CMTC croit pouvoir boucler son budget «trains de banlieue» avec les revenus de l'achalandage — soit environ 20 millions de dollars par année — et en récupérant les 35 millions de dollars que rapporte la surtaxe de 30$ par année imposée aux automobilistes de la région de Montréal par le gouvernement du Québec pour financer le transport en commun.

Robert Perreault, président du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), avoue que la région de Montréal ne peut se permettre de laisser passer une chance qui ne se représentera peut-être plus jamais: se doter d'un système de trains de banlieue efficace et peu coûteux.

Au cours d'un entretien avec *La Presse* plus tôt cette semaine, M. Perreault a reconnu que la région de Montréal a manqué le bateau dans les années 70 en larguant ses lignes de trains de banlieue. Aujourd'hui, il ne cherche pas à le nier: la relance des trains de banlieue fait évidemment l'affaire des compagnies; mais, ajoute-t-il en substance, si on ne saisit pas la chance qu'on a, on va manquer le train une deuxième fois en 20 ans. Et la région de Montréal n'a pas, selon lui, le moyen de se permettre cela!

En ces années de récession, croit-il, le ministre Daniel Johnson — celui qui depuis deux ans se creuse la tête pour trouver des projets susceptibles de relancer l'économie — en a un devant lui; tout ce qu'il lui reste à faire, c'est, avec son collègue Elkas, de le défendre fermement devant ses collègues du conseil des ministres.

Selon Robert Perreault, la relance des trains de banlieue est probablement le projet le plus important pour l'avenir du transport en commun et, surtout, le seul qui rallie tous les intérêts de la région.

En tout, dit-il, c'est 137 municipalités qui demandent que Québec donne son aval au projet et c'est la première fois qu'un consensus aussi vaste peut être obtenu autour d'un projet qui dessert tout le monde.

Non seulement le gouvernement du Québec doit en tenir compte, mais il doit répondre à cette volonté; et le premier geste à poser, c'est justement d'acheter les 80 voitures du transporteur torontois GO Transit. C'est ce que les représentants du CMTC disaient hier à la réunion du comité mixte et c'est ce qu'ils répéteront tant que la réponse du conseil des ministres se fera attendre.

Pour M. Perreault, la position des municipalités de la région est très claire: pas question de financer l'exploitation du réseau de trains de banlieue en utilisant les taxes municipales. Si jamais on nous le demande, avertit-il, les municipalités vont s'opposer et c'en sera fait du projet d'un réseau de trains de banlieue viable pour la région de Montréal.

Pour l'heure, la priorité du CMTC est la mise en service de deux nouvelles lignes dès septembre prochain: celle de Sainte-Thérèse/Montréal et son tronçon de Mascouche, celle de Delson—Saint-Constant/Montréal et son tronçon de Châteauguay.

Pour le reste, toutes les études techniques sont complétées. Ne manque que les trains... et les usagers!

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

L'histoire des trains de banlieue à Montréal languit comme une vieille loco à vapeur depuis des décennies. Mais voilà que surgissent tout à coup des projets tous plus intéressants les uns que les autres. La balle est dans le camp de Québec.

LES PROJETS SUR LE MÉTIER
page B4

La Presse

Éditorial

Paul Desmarais, président du conseil d'administration — Roger D. Landry, président et éditeur — Claude Masson, éditeur adjoint — Marcel Desjardins, directeur de l'information — Alain Dubuc, éditorialiste en chef

La bonne volonté ne suffit pas pour éliminer le gaspillage

Pour les citoyens, chaque rapport annuel du Vérificateur général, à Québec et à Ottawa, est une visite au musée des horreurs. Pour les ministres et fonctionnaires, c'est tout au plus un mauvais moment à passer. Une simple distribution des prix Citron au sein de l'administration publique.

Mais pour tout le monde, les mauvaises nouvelles sont comme les tempêtes de neige. La plus récente chasse le souvenir de la précédente. À force de s'en sortir, on finit par s'y habituer. Et conclure que, de toute façon, on n'y peut rien.

Si cette réaction fataliste peut s'avérer salutaire sur le plan personnel, elle devient stérilisante pour une société. Surtout lorsqu'elle sert d'alibi à l'inaction. Ou à une démission collective face à des changements d'attitude qui s'imposent.

Année après année, en effet, les médias rapportent les principales erreurs, anomalies ou autres sources de gaspillage dans l'appareil de l'État. Ils se font ensuite l'écho, pendant quelques jours, de l'indignation générale et du ferme propos des gouvernements de s'employer à les corriger. Puis tout rentre dans l'ordre. C'est-à-dire dans le silence opaque. Et la vie continue. Jusqu'à la prochaine bordée. Dans un an!

On s'étonnera ensuite du cynisme de nombreux citoyens face à leurs gouvernements! Plus spécialement devant tout ce qui, de près ou de loin, touche à la fonction publique. Et, par voie de conséquence, du désabusement et de la démobilisation de fonctionnaires consciencieux qui se savent, quoi qu'ils fassent, jugés et condamnés d'avance par le sentiment populaire. Les autres, qui ont déjà basculé dans le mépris de ceux qui les font vivre, laissent passer l'orage. En espérant seulement ne pas se faire épingler dans le prochain rapport.

Pendant ce temps, les ministres impliqués réagissent comme ils peuvent pour prouver leur bonne foi. Certains rivalisent même d'imagination pour s'inventer des circonstances atténuantes. Tout en jurant de redoubler de vigilance pour corriger les abus... avant les prochaines élections! Aussi méritoires soient-elles, ces bonnes intentions ne sauraient cependant calmer l'inquiétude de ceux qui refusent d'abdiquer devant la force d'inertie d'un appareil devenu trop lourd. Et qui se demandent par quel bout prendre le problème pour le solutionner de façon durable.

Ces derniers mesureront mieux l'ampleur de ce défi en jetant un coup d'oeil sur l'étude du professeur Germain Julien, de l'École nationale d'administration publique, sur les «valeurs» qui guident les mandarins de la fonction publique.

Cette enquête, menée auprès de 1 272 cadres, indique que, si la compétence arrive au premier rang des préoccupations, la performance au travail et le service à la clientèle n'ont qu'une importance secondaire. Quant à l'élimination du gaspillage, elle n'arrive qu'au douzième rang sur les quatorze critères de gestion évoqués! En ce qui a trait aux principaux facteurs de promotion au sein de l'appareil gouvernemental, il faut, bien sûr, être efficace et faire preuve de jugement. Mais la connaissance de la gestion paraît un luxe parfaitement inutile qui n'obtient qu'un pitoyable 8,1 sur une échelle de 100 points où l'art de savoir s'exprimer se situe à 74,4!

Ce n'est pas demain la veille qu'on parviendra à renverser ces valeurs pour amener tous les technocrates à se sentir vraiment comptables des fonds publics mis à leur disposition. Mais on ferait un pas majeur dans la bonne direction si on optait enfin pour le principe de l'imputabilité des hauts fonctionnaires. Quitte à remettre en question une des traditions de notre régime parlementaire. C'est-à-dire, plutôt que de tenir les ministres pour uniques responsables devant les élus, tous ceux qui prennent des décisions dans l'ombre devraient être susceptibles d'avoir à répondre de leurs gestes devant les représentants du peuple.

On comprend les fonctionnaires de n'être pas séduits par cette idée. Mais les politiciens doivent aussi comprendre que, tant qu'ils n'auront pas le courage de prendre cette voie, leur engagement à combattre le gaspillage sera pris autant au sérieux que les plus farfelues de leurs promesses électorales.

Pierre GRAVEL

Le Forum ausculté

Il y a eu la Commission des lieux et monuments historiques, formée de représentants du fédéral, qui a dit OUI.

Il y a eu le Comité conseil d'arrondissement Ville-Marie, formé d'élus de la ville de Montréal, qui vient de dire OUI.

Il y aura la Commission Jacques-Viger, formée de personnes choisies dans le milieu et nommées par la ville, qui étudiera le projet la semaine prochaine.

Il y aura le Service d'habitation et de développement urbain de la ville de Montréal qui se penchera sur les recommandations du Comité conseil d'arrondissement et de la Commission Jacques-Viger.

Il y aura le comité exécutif qui, après étude du rapport de son service d'habitation, retournera le projet à celui-ci pour qu'il prépare un projet de règlement.

Il y aura le Comité conseil d'arrondissement qui siégera à nouveau en public pour voir si le projet de règlement est conforme au voeu exprimé par ce conseil.

Il y aura le Conseil d'arrondissement qui fera ensuite rapport au comité exécutif.

Il y aura le comité exécutif qui, après approbation, déposera à son tour le projet de règlement au conseil municipal qui, en deux séances, sera appelé à donner son approbation définitive.

Ouf! Quelles étapes à franchir, sinon à subir, avant de réaliser un projet à Montréal. À quels coûts. Avec quelles énergies dépensées ou perdues. Avec quels délais. Les promoteurs risquent de se décourager avant même d'entreprendre leur réalisation.

C'est ce que subissent, actuellement, les sociétés Molson et Canadien Pacifique qui sont prêtes à investir 450 $ millions d'argent neuf, de l'entreprise privée uniquement, pour construire le nouveau Forum.

Les entreprises, dans un temps passé de triste mémoire, faisaient la pluie et le beau temps et entraînaient, par leur chantage sur les politiciens, un développement sauvage des villes. Heureusement, les promoteurs doivent maintenant se soumettre à un processus de consultation pour respecter le zonage, l'urbanisme, le plan d'aménagement de la ville et même pour contribuer, à titre de citoyens corporatifs, à un meilleur développement et à une meilleure planification de Montréal.

Pourquoi, lorsque des projets majeurs sont en cause, ne pas réunir en une seule table, sous la direction du Bureau de consultation Montréal, non pas formé d'élus ou de fonctionnaires mais de personnes compétentes recrutées dans les domaines du sujet étudié, l'ensemble de la consultation?

Ce projet-moteur méritait plus de considération que d'être examiné comme un projet de quartier. Plutôt que de multiplier les fausses consultations pour faire semblant de jouer à la démocratie, LA véritable consultation y prendrait tout son sens et aurait une plus grande valeur.

Claude MASSON

Cherchez l'erreur

«Car j'ai décidé d'envoyer Ad Patres les féministes qui m'ont toujours gâché la vie.» La phrase est tirée de la lettre que Marc Lépine a rédigée avant de tuer 13 femmes à la Poly. Depuis trois ans, les étudiants du Petit Séminaire de Québec sont tenus de corriger cette prose en guise d'exercice de français.

Pour la direction de l'école, y a rien là: c'est un texte public, bourré de fautes, et qui a l'avantage de capter l'attention des jeunes. Et le contenu? Voyons, les élèves ne s'occupaient pas du contenu, mais de la forme. Encore un peu, et on nous dirait qu'avec ses citations latines, la note d'adieu de Lépine est une excellente invitation à lire Homère dans le texte. Pourquoi s'énerver? Eh bien oui, les parents ont des tas de raisons de s'énerver. Déjà, du strict point de vue pédagogique, la paranoïa de Lépine ne constitue pas le meilleur matériau pour l'étude des subtilités du français. Même expurgée de ses accrocs à l'orthographe, elle demeure incompréhensible. Les élèves doivent-ils en conclure que le pire délire peut constituer du «bon français» pourvu que l'orthographe soit correcte? Discutable.

Mais cette histoire dépasse le débat sur l'enseignement du français. Et elle suscite bien des questions sur le monde tordu dans lequel nous vivons. Un monde où les écoles se croient obligées de concurrencer Mario Bros pour séduire les ados. Un monde qui découpe la connaissance comme du salami: une tranche d'orthographe, une tranche de vécu, et ne mélangeons surtout pas les deux. N'est-il pas dangereux de mettre la prose suicidaire de Lépine sous le nez de jeunes qui se demandent peut-être, justement, à quoi peut bien servir la vie? Ce n'est pas mon dossier, moi j'enseigne le français...

Un monde, aussi, qui banalise tout. Corrigez la lettre de Lépine, puis écrivez un texte sur les condoms dans les écoles. Toutes choses étant égales entre elles, bientôt on apprendra les maths en additionnant les morts de Somalie. La physique, en évaluant la résistance des immeubles de Sarajevo. Et la musique, en chantant le Mein Kampf. En la bémol, de préférence.

Agnès GRUDA

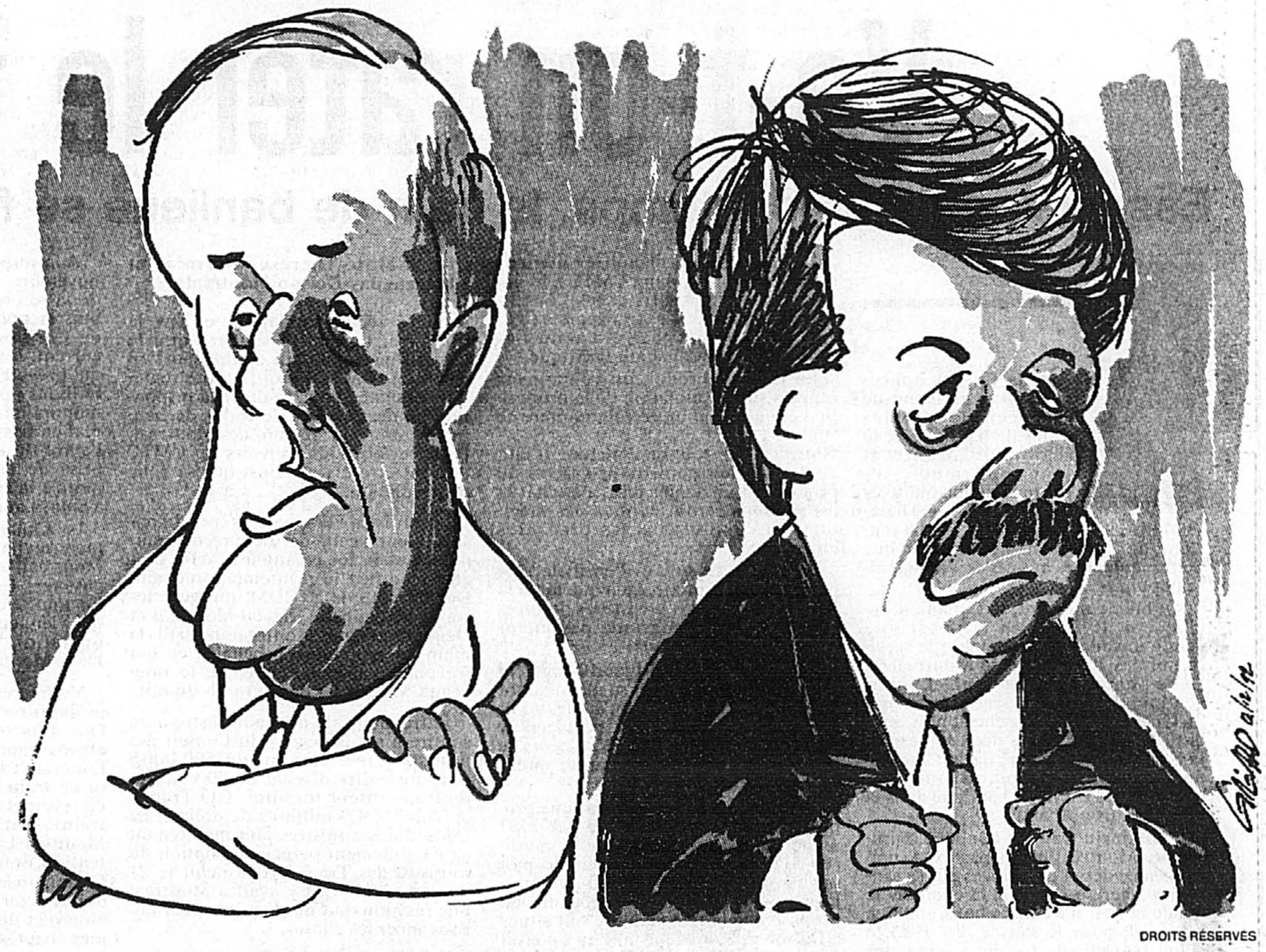

DROITS RÉSERVÉS

Quand la Cour fait primer le droit des accusés à un procès équitable

MARCEL ADAM

Un arrêt de cour contraignant la liberté de diffusion du réseau anglais de Radio-Canada suscite un tollé où la judicature se retrouve au pilori.

Vendredi de la semaine dernière une injonction privait en effet dix millions de téléspectateurs de l'Ontario et du Québec de voir la minisérie *The Boys of St. Vincent*. Cette dramatique de quatre heures, diffusée dans le reste du pays dimanche et lundi, porte sur des agressions sexuelles perpétrées sur de jeunes garçons par des religieux enseignants d'une communauté de Terre-Neuve.

C'est à la requête des avocats de quatre frères de la congrégation des Christian Brothers, qui doivent prochainement répondre d'accusations semblables à l'Orignal, une localité de l'Est de l'Ontario, que le juge Lorraine Gotlib, de Toronto, a émis cette injonction.

Se rendant à leur argument voulant que cette dramatique, qui ressemble trop à des cas qui sont actuellement devant les tribunaux et pourrait compromettre le droit des accusés à un procès équitable en influençant les jurés, le magistrat a interdit la diffusion de ce film en Ontario et à Montréal (où le poste de la CBC rejoint l'Orignal).

Mais le juge est allé encore plus loin en interdisant à qui que ce soit de publier les faits relatifs à cette affaire, ou quoi que ce soit y ayant rapport, avant la conclusion des procédures criminelles.

Une censure exceptionnelle et arbitraire qui a particulièrement révolté les organes d'information et fait tiquer les juristes. Que la Cour d'appel de l'Ontario devait toutefois corriger dès dimanche en levant la partie de l'injonction baillonnant les organes de presse.

Le tribunal de seconde instance a maintenu cependant l'interdit de diffusion dans les régions visées par l'injonction. Au grand mécontentement de beaucoup de monde, particulièrement du diffuseur, du producteur et du réalisateur.

Pour le diffuseur il s'agit d'un précédent extrêmement inquiétant en ce qu'il pourrait être invoqué pour empêcher la diffusion d'autres émissions. Un des producteurs se dit bouleversé que le juge n'ait pas distingué entre un documentaire et une oeuvre fictive. Le réalisateur prétend que son film n'a rien à voir avec les causes pendantes: c'est une oeuvre d'imagination qui tente d'apporter un peu de compréhension aux deux parties.

Dans cette affaire je suis porté à donner raison à la judicature. Même si elle a jugé sans avoir vu le film.

Les intimés ont beau dire que la minisérie est une oeuvre de fiction qui n'a aucun rapport avec les poursuites en cours, une note d'avertissement au début du film reconnaissait qu'il est «inspiré d'événements récents survenus à Terre-Neuve, en Ontario, dans des écoles autochtones de l'Ouest canadien et d'ailleurs».

Les gens qui ont vu cette dramatique dont l'action se déroule à Terre-Neuve, ont certes fait un rapprochement avec le scandale du même genre survenu il y a plusieurs années au collège Mount Cashel de cette province. Mais ils ont sans doute pensé davantage à celui, tout récent et encore chaud, qui sera bientôt jugé en Ontario et qui implique également une communauté religieuse.

Un vice-président de la CBC craint qu'à l'avenir tout accusé redoutant qu'une émission — voire même un article ou un livre — est susceptible de l'empêcher d'avoir un procès juste, pourra tenter d'obtenir une injonction pour l'interdire. C'est possible.

Le pire n'est jamais sûr. En 1985 le professeur albertain James Keegstra, qui avait porté en appel une condamnation pour avoir sciemment propagé la haine, avait obtenu une injonction interdisant la diffusion d'un drame fictif de la CBC relatant l'histoire d'un professeur de high scholl de l'Ontario qui enseignait l'antisémitisme en classe. L'injonction ayant été annulée en appel, les inquiets de Radio-Cadada pourraient y voir matière à se rassurer quelque peu.

Cette minisérie construite dans la perspective des victimes aurait pu être diffusée à un moment où l'exercice du droit d'expression ne risquait pas d'entrer aussi directement en conflit avec le droit fondamental des citoyens à un procès juste.

Pourquoi ne l'avoir pas fait? La réponse se trouve peut-être dans la partie de l'argument de la CBC où celle-ci déplore que l'injonction la prive de sa liberté de présenter des émissions au moment où elles sont susceptibles de toucher le public et d'y soulever un débat.

Ce propos incite à se demander si dans son souci de profiter des circonstances, l'intérêt public a vraiment eu plus de part que les cotes d'écoute.

Je conclurai en reprenant à mon compte l'argument de l'éditorialiste de la *Gazette*.

Accordée dans le but de protéger le droit fondamental à un procès équitable, cette injonction n'est pas de même nature que celles émises récemment pour protéger un contrat privé ou une réputation ou l'honneur du gouvernemnt. Il ne s'agit pas de censure mais d'un arbitrage entre des droits rivaux. En l'occurrence celui des personnes accusées de crimes doit prévaloir.

Opinions

Le pouvoir poétique

Ma contribution à ce journal se terminera le 19 décembre. J'en suis donc à l'étape de la conclusion de mon dialogue avec les lecteurs de cette page. C'est quand j'ai abordé la question du jugement esthétique, que ce soit à propos de Michael Jackson ou à propos de Borduas, que j'ai soulevé les plus vives controverses. Beaucoup de gens n'admettent pas qu'il puisse exister une hiérarchie objective dans le beau, et le mot beauté, précisément parce qu'il abriterait une intention d'universalité, est banni de bien des vocabulaires d'avant-garde. Chacun son goût — et en ce sens tout s'équivaut — à condition que le goût de chacun n'empêche pas le voisin de satisfaire le sien! Ce relativisme sur fond de libéralisme semble être actuellement le grand principe de cohésion dans nos sociétés.

Ce subjectivisme au sujet du beau s'est étendu au bien et au vrai hors de la science. Le flou, le flottement actuels en éducation, en éthique et par suite en politique, s'expliquent en grande partie par cet état de fait.

Le passage d'Henri Atlan à Montréal m'aidera à faire le point sur cette question cruciale. Biologiste et médecin de profession, philosophe toujours, physicien parfois, Henri Atlan est l'un des rares contemporains dont on puisse dire qu'il a au moins tenté, à l'instar des humanistes de la Renaissance, une synthèse des connaissances de son époque. La conférence qu'il donnera jeudi prochain à l'UQAM sur le thème *Éducation et vérité*[1] mérite un déplacement avec arrêt chez le libraire pour acheter son dernier livre: *Tout, non, peut-être*[2].

L'état de la question

L'état de la question d'abord. De la tradition grecque, l'Occident a surtout été marqué par le courant qui passe à travers l'enseignement de Socrate et de ses principaux disciples, Platon et Aristote. Il en est résulté la conviction qu'une même vérité, qu'un même soleil brille au dessus de la cité et de ses lois morales aussi bien qu'au centre de l'univers. À l'âme de cet univers, alors appelé macrocosme, correspondait l'âme de chaque être humain appelé microcosme. En contemplant le macrocosme, et en se nourrissant des oeuvres d'art qui en reflétaient l'harmonie, l'individu, le microcosme, pouvait espérer se rapprocher de la perfection.

Rien n'illustre plus merveilleusement ce lien entre la physique et la morale que l'amitié entre Périclès, le plus grand chef d'État de tous les temps peut-être, et Anaxagore, un philosophe sans argent et sans puissance que les Athéniens avaient amicalement surnommé l'Intelligence. Anaxagore, nous dit Plutarque, a été «le premier à établir pour principe de la formation du monde non le hasard et la nécessité mais une intelligence pure et simple qui avait tiré du chaos les substances homogènes». Périclès, après Solon, a voulu montrer que cette intelligence, sous la forme de la justice, pouvait aussi se substituer à la force dans la vie des sociétés.

Divorce en vue

Ce mariage entre l'homme et le monde, le plus menacé de divorce qui fut jamais, se refera sous des formes diverses au cours des âges. Dans les temps modernes, c'est le philosophe Emmanuel Kant qui fait autorité en cette matière. Kant résumera en une métaphore inoubliable ses efforts, herculéens, pour trouver un fondement commun à la morale et à la science: «Le ciel étoilé au-dessus de nos têtes, la loi morale au fond de notre coeur!»

Henri Atlan est de ceux qui croient que le divorce est consommé, que la séparation est irréversible. Les conséquences de ce divorce sont telles à ses yeux que l'humanité entière, dans la mesure du moins où elle subit l'influence de l'Occident, est aussi désemparée que de jeunes enfants après la séparation de leurs parents.

D'un côté il y a la science, ses vérités objectives... et ses promesses d'un bonheur atteint par la maîtrise des choses extérieures. Non seulement les lois morales ne peuvent pas être assimilées à celles de cette science, mais elle-même est de plus en plus fréquemment à l'origine de problèmes moraux inédits, d'une gravité exceptionnelle, comme ceux par exemple que posent les nouvelles techniques de reproduction dont il a souvent été question dans cette page.

De l'autre côté, il y a le flou moral qui, dans la pire des hypothèses, donne l'anarchie somalienne et, dans la meilleure, les sociétés de droit comme la nôtre où l'on s'efforce d'harmoniser des opinions subjectives et contradictoires sur l'avortement, l'euthanasie, etc.

Science et morale

Puisque tout s'équivaut dans ce monde des opinions subjectives, pourquoi ne pas laisser la science arranger notre destin? Pourquoi se soucier de la morale ou, si l'on éprouve le besoin de le faire, pourquoi ne pas chercher refuge dans une secte ou dans un ghetto fondamentaliste?

Il y a une autre voie, nous dit Henri Atlan. Elle consiste à renouer avec une tradition qui remonte à Protagoras, le plus célèbre de ces sophistes que Socrate a combattus et à jamais discrédités. La vertu, soutient Atlan après Protagoras, ne peut certes pas être déduite d'un principe universel, ni être tirée de l'observation des faits, mais elle s'enseigne par l'exemple, par la présentation de modèles, par l'exhortation, par l'indignation même et, d'une manière plus générale, par la rhétorique qui consiste à discuter sur la place publique du bien fondé de tel ou tel comportement avec l'espoir, parfois exaucé, qu'il en résulte un consensus. Certes, la raison n'est pas le critère ici mais elle conserve une partie de sa dignité et de son importance en tant qu'outil.

Il y a dans ce message de précieuses indications pour la réforme de l'enseignement aussi bien que pour le redressement des moeurs démocratiques. Dans la perspective démocratique, Atlan assigne une même responsabilité à ceux qui exercent ce qu'il appelle le pouvoir poétique, aux journalistes et aux enseignants, plus particulièrement aux professeurs de philosophie dont le rôle lui paraît essentiel. Sans nier l'importance de la division des pouvoirs juridiques, législatifs et exécutifs — on sait qu'il s'agit là d'une règle fondamentale en démocratie — Atlan estime qu'il est désormais plus important encore d'empêcher la fusion du pouvoir politique et du pouvoir scientifique.

La fonction critique

Dans un monde, dit-il, où il n'existe de vérité que scientifique, les hommes ont évidemment tendance à chercher le paradis dans les promesses que la science, appuyée par la finance, formule pour accroître son pouvoir. Pour les politiciens, la tentation est forte de subordonner leur sort à celui de la science. Le totalitarisme est alors à l'horizon immédiat. Dans ces conditions, l'avenir des libertés dépend, selon Atlan, de la façon dont le pouvoir poétique — celui des philosophes et des journalistes — parvient, en exerçant sa fonction critique, à séparer le pouvoir politique du pouvoir scientifique.

J'aurais bien des questions à poser à Henri Atlan sur son interprétation de la tradition socratique et sur la façon, à mon avis précipitée, dont il annonce la rupture définitive du lien entre l'homme et le cosmos. Son livre me paraît néanmoins important parce qu'il établit de façon claire, ferme et honnête les bases du dialogue grâce auquel, si nous le voulons, nous pourrons échapper à l'unidimensionnalité, c'est-à-dire à la fusion des trois pouvoirs: scientifique, politique et poétique.

(1) Pavillon des sciences de la gestion, 315 est Sainte-Catherine, local 130, niveau métro, de 18 h à 21 h, entrée libre. Henri Atlan est l'invité du département de sociologie de l'UQAM

(2) Éditions du Seuil, Paris 1991.

Haro sur la pauvreté? Non: haro sur les pauvres!

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

Nous voici 47 jours après le référendum, à un moment où tous les efforts, toute la salive politique se concentrent sur un seul mot, un seul grand objectif: l'économie. En tout cas, c'est ce qu'on nous avait promis, juré et même craché, immédiatement après la mise au banc du débat constitutionnel. Il y a jusqu'au PM du Québec, souvenons-nous-en, qui invoquait la situation économique, au début septembre, pour justifier l'abolition d'un référendum sur la souveraineté. «Mais qu'en penseraient les 400 000 chômeurs québécois?...» s'est alors exclamé M. Bourassa.

On ne saura jamais ce qu'auraient pensé les chômeurs et autres assistés sociaux d'une tel événement politique. On sait ceci, par contre: l'économie, bien loin de s'améliorer, se détériore. (Particulièrement au Québec devenu depuis peu «champion de la pauvreté au Canada»). Et nos gouvernements, bien loin de s'apitoyer sur le sort des démunis, toujours plus nombreux, se montrent sévères à leur égard. À Ottawa, on vient de sabrer dans les mesures d'assurance chômage de façon sauvage; à Québec, on s'apprête à lâcher lousse la nouvelle brigade de «super-boubou-macoutes»...

On sait aussi ceci: toujours plus prompts à pointer du doigt lesdits «abuseurs du système», nos gouvernements sont eux-mêmes des exemples de gaspillage, de favoritisme et de fainéantise hors pair. Le vérificateur général du Canada, Denis Desautels, le rappelait il y a deux semaines, pointant du doigt des «pertes de milliards de dollars» en évasion fiscale, en pratiques d'embauche ridicules et en dépenses militaires inutiles. Et voici que le vérificateur du Québec, Guy Breton, entonne à son tour le même refrain: «Encore cette année, ce rapport fourmille d'exemples de mauvaise gestion, de gaspillage et, pire encore, de certaines pratiques douteuses connues des gestionnaires depuis longtemps et qu'ils n'ont pas corrigées», dit-il, dans un de ses plus durs avertissements au gouvernement du Québec.

Des millions

Ce sont des dizaines de millions qui sont ici en cause. Et probablement beaucoup plus. Au ministère des Affaires internationales, par exemple, 80 fonctionnaires ont empoché 2,5 millions de dollars en ne produisant pas de déclaration de revenus; un autre 2,5 millions s'est envolé en frais de déplacements à l'étranger. On a versé une indemnité de séparation de 100 000$ à un fonctionnaire «qui a aussitôt été embauché dans un organisme du gouvernement» et il nous coûte, à vous et moi, encore 100 000$ chaque fois qu'un fonctionnaire s'inscrit au programme Formacadres. Décidément, rien de trop beau pour la classe ouvrière... Et après ça, il faudrait s'offusquer des fraudes qui supposément saignent les programmes d'aide sociale? Il faudrait applaudir le gouvernement du Québec — et le ministre de la Main-d'oeuvre, André Bourbeau, en particulier — pour sa campagne de «saine gestion»? C'est ridicule, pour ne pas dire hypocrite. Si, comme le prétend le ministre Bourbeau, il y a eu 115 millions payés en trop en prestations d'aide sociale cette année, qu'est-ce que ce montant réparti sur 712 500 personnes dans le besoin (le nombre actuel d'assistés sociaux) comparé à 2,5 millions donnés à 80 fonctionnaires qui n'en ont pas du tout besoin? Mais où est le véritable scandale ici?

Le plus odieux dans tout ça, c'est qu'au nom de petites économies — les pertes subies par les programmes d'aide sociale équivalent à 3 p. cent du budget total — le gouvernement du Québec, tout comme le gouvernement fédéral d'ailleurs, est en train d'ériger en système la notion que les assistés sociaux, comme les chômeurs, sont des tricheurs. Comment expliquer autrement la création de nouveaux agents «vérificateurs», dotés de pouvoirs spéciaux, qui, à partir de l'année prochaine, auront entièrement remplacé les actuels agents d'aide sociale?

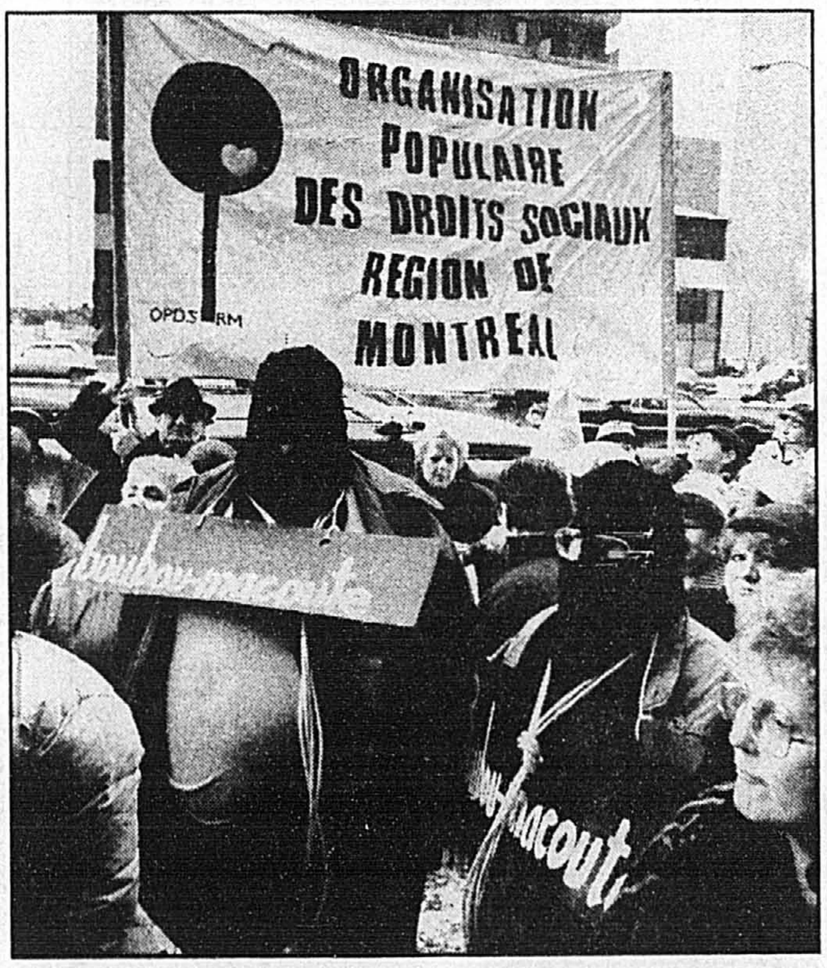

Contre ceux que les assistés sociaux appellent les «boubou-macoutes», une vieille lutte. Cette photo date de décembre 1988.

Les boubou-macoutes

Ces super-boubou-macoutes, rappelons-le, ont un pouvoir d'enquête étendu, c'est-à-dire qu'ils peuvent interroger qui bon leur semble, quand bon leur semble, afin d'obtenir des renseignements sur les clients et clientes du b.s.. D'autres agents, appelés «enquêteurs spéciaux», peuvent émettre des subpoena pour obliger proches et voisins (et jusqu'au dépanneur) à témoigner, en plus de distribuer des amendes allant de 250 à 1500$.

Un exemple? Au Saguenay cet été, on a vu un agent vérificateur suivre un couple à la trace — lui est assisté social, elle travaille dans un organisme para-public — lors de leurs sorties. S'ils entraient dans un magasin, au cinéma, au restaurant... Sherlock Holmes était juste derrière. Aux caissières, l'enquêteur demandait ensuite de signer comme quoi «madame avait bien acheté» telle ou telle chose à son chum. Ces preuves amassées, le Ministère a conclu qu'il existait une «vie maritale» entre les deux, ce qui est faux, et s'est empressé d'exiger un remboursement de 30 000$: 15 000$ pour monsieur et 15 000$ pour madame. Ce qui, dans le cas de madame, est parfaitement illégal mais comme madame a peur de perdre sa job...

Ce n'est pas un cas unique. À Saint-Jérôme, une jeune femme de 19 ans (qui exige l'anonymat, elle aussi), s'est vu refuser l'aide sociale récemment parce qu'elle partage un logement avec d'autres, dont un homme. «Va te faire vivre par ton chum», lui a dit l'agent.

Ces nouvelles pratiques sont extrêmement graves et devraient être contestées bien davantage qu'elles ne le sont actuellement. D'abord, parce qu'il s'agit là d'une intrusion inacceptable dans la vie privée. (La Commission des droits de la personne, la Commission d'accès à l'information et le Protecteur du citoyen l'ont tous rappelé récemment). Ensuite, parce que les enquêteurs, agissant systématiquement sur une présomption de culpabilité alors que celle-ci n'existe que 2 à 5 p. cent du temps, incitent à la délation, à la plus basse des mesquineries. Et finalement, comme le disait Madeleine Parent en conférence de presse cette semaine, parce que cette fameuse réforme de l'aide sociale (loi 37) est en flagrante contradiction avec ce que nous avons de plus précieux: la Charte des droits et libertés.

Ce que dit la Charte

«Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi, dit le préambule de la Charte québécoise, *tout être humain a droit à la vie, à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art.1). Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation (art. 4). Toute personne a droit au respect de sa vie privée (art.5). La demeure est inviolable (art.7)».*

Ainsi, plutôt que de s'en prendre au chômage, nos gouvernements s'en prennent aux chômeurs; plutôt que de s'attaquer à la pauvreté, ils s'attaquent aux démunis. Et tout ça au nom du progrès? Tout ça parce que la Loi de la sécurité du revenu, dont se réclame si fièrement le ministre Bourbeau, est soudainement plus importante que les droits fondamentaux?
Avant d'imposer de méthodes aussi suspectes à plus de 10 p. cent de la population québécoise, nos gouvernements feraient mieux de se contrôler eux-mêmes et astreindre les grandes compagnie à la même discipline. Après avoir serré la vis aux véritables profiteurs du système, il sera toujours temps d'entreprendre d'autres cures d'amaigrissements. Pas avant.

Lysiane Gagnon

Attachez vos ceintures

J'espère que vous allez tous, chers lecteurs, prendre un grand bol d'air frais et beaucoup de repos durant la période des Fêtes. Parce qu'après, MM. Bourassa et Ryan viennent de nous en avertir, ce sera le grand départ pour une autre guéguerre linguistique — comme si nous n'en avions pas eu assez depuis un quart de siècle... (Oui, un quart de siècle: c'est un peu avant 1969, avec la crise linguistique de Saint-Léonard, puis le fameux «bill 63», que le débat linguistique est devenu, avec le hockey et la politique, le sport favori des Québécois.)

* * *

C'est avec un grain de sel que la plupart des observateurs ont vu comment le premier ministre Bourassa a lancé le débat. En souhaitant, à sa manière habituelle, un «consensus», autrement dit pas de vagues. En faisant appel à la «bonne volonté» des francophones. En évoquant, hors-contexte, l'engagement du Parti québécois à assouplir la loi 101...

Comme si le PQ allait renoncer à ce beau cheval de bataille que constitue la question linguistique! Comme s'il allait renoncer à exploiter le sentiment d'insécurité culturelle qui affleure encore dans la population, y compris dans des régions où il n'y a pas l'ombre d'un anglophone à l'horizon et où presque tout le monde est francophone unilingue! Y compris à Montréal où pourtant, la preuve a été faite que jamais le français n'a occupé autant de terrain qu'aujourd'hui!

Hélas, la peur-panique de «disparaître» s'est accrue avec la montée de l'immigration visible. Lise Payette, avec son documentaire démagogique qui aurait pu être signé par Jean-Marie Le Pen, a frappé dans le mille. Dans l'avenir, les historiens qui se pencheront sur cette période verront probablement que les aspirations souverainistes, qui avaient décru dans la première moitié des années 80, ont remonté au moment où les médias ont commencé à agiter le spectre de la baisse de la natalité et de l'immigration «non contrôlée».

Cela pourrait avoir été un facteur plus puissant que le cul-de-sac constitutionnel. Que la main-d'oeuvre ou la téléphonie reste de juridiction fédérale ou non, c'est quelque chose qui n'intervient guère dans la vie quotidienne du Québécois moyen. Mais la transformation ethnique d'un quartier, d'une école, le dépanneur coréen qui ne parle pas français, le petit *bum* antillais qu'on remarque plus que le petit *bum* blanc parce qu'il a la peau noire, c'est quelque chose de concret.

Et le bouc émissaire de ces changements inquiétants, on l'a sous la main depuis deux cents ans, c'est le «conquérant» anglais.

Le rêve à la base de cette remontée du mouvement souverainiste qui avait commencé, notons-le, avant l'échec de Meech, serait qu'un Québec indépendant pourrait miraculeusement échapper à ces secousses démographiques et retrouver le paradis perdu de Maria Chapdelaine: fermer les frontières, contrôler l'immigration, resserrer encore davantage, sans entrave extérieure, le filet de sécurité que constitue la loi 101.

Il va de soi que ce n'est pas là la seule motivation à la base du mouvement indépendantiste. Nombreux sont les péquistes tolérants et ouverts à l'étranger, et je connais bien des fédéralistes qui sont plus chauvins, plus xénophobes, que bien des indépendantistes. Mais il serait suicidaire de fermer les yeux sur la face sombre du courant nationaliste qui fait de la pureté linguistique une valeur supérieure à toutes les autres.

* * *

En tout cas, attachez vos ceintures. L'aimable consensus désespérément souhaité par M. Bourassa n'aura pas lieu.

Le PQ vient de préciser haut et fort que ce n'est qu'après la souveraineté qu'il envisagerait des assouplissements à la sacro-sainte loi 101. Lucien Bouchard, qui jouait l'an dernier les grands apôtres de la tolérance et se disait embarrassé par l'interdiction de l'affichage en anglais, vient de faire voiteface. La coalition des mouvements nationalistes et des centrales syndicales, ce puissant bloc qui a toujours terrifié Robert Bourassa, va s'ébranler.

On peut presque prédire la suite. À mesure que le mercure grimpera dans le thermomètre, le gouvernement Bourassa, pressé par une échéance électorale, affolé à l'idée de perdre une partie du vote nationaliste et de voir l'opposition descendre dans la rue, va se mettre à tergiverser, et accouchera finalement d'une solution mi-chair mi-poisson qui mécontentera tous les camps. Les francophones seront aux abois, les anglophones, cruellement déçus, et le climat, pourri.

M. Bourassa, qui a déjà trahi l'engagement solennel qu'il avait pris envers l'électorat anglophone d'amender la loi au chapitre de l'affichage, serait bien avisé, cette fois, de ne pas soulever des espoirs auxquels il sera incapable de donner suite. Il devrait s'abstenir de faire des promesses aux anglophones, si c'est pour les jeter à la poubelle à la première manifestation de rue.

L'idéal serait de ne pas réveiller le chat qui dort, car une fois réveillé il se transformera en tigre. Impossible hélas: la dérogation constitutionnelle qui permet l'interdiction de l'affichage en anglais n'est valable que pour une période de cinq ans, et l'échéance est en 1993.

* * *

On aura eu, dès 1992, un avant-goût du débat mystico-hystérique qui s'annonce, avec la dernière sortie de M. Claude Béland. La loi 101, dit-il, «est l'un de nos acquis les plus glorieux» (sic)... Bref, la théorie de l'ostensoir: objet sacré, défense de toucher.

«Quand on fait des sondages au mouvement Desjardins, c'est clair qu'on n'est pas prêt à prendre le risque de perdre notre langue au nom de je ne sais trop quel principe...» Perdre notre langue? C'est un peu fort, non? Et vraiment, M. Béland ne sait pas «quel principe» est en jeu, dans le débat sur l'affichage?

Et le président du Mouvement Desjardins de poursuivre sur cette lancée: «Il n'y a pas de pays dans le monde où on prend la langue des immigrants...» Comment M. Béland peut-il dire que l'anglais, langue d'une minorité établie ici depuis plus de deux siècles, laquelle vit dans un pays où l'anglais et le français sont les deux langues officielles, est «la langue des immigrants»?

Ce n'est pas avec des interventions comme celles-là qu'on va favoriser la sérénité des débats.

Los Angeles, l'esclave

... esclave de l'auto, qui l'étouffe, mais dont elle ne peut guère se passer

PIERRE LeCAVALIER
collaboration spéciale

LOS ANGELES

Mentionnez les mots «transport en commun» à Los Angeles ou dans le vaste et populeux comté d'Orange, plus au Sud, et les gens éclatent de rire. Dire que ce mode de transport n'existe à peu près pas ici constituerait à peine une exagération.

Il faut comprendre que contrairement aux villes de la côte est qui ont grandi dans une surface souvent restreinte, comme l'île de Montréal ou Manhattan, à New-York, et ont donc poussé en hauteur, la Californie, aux yeux des premiers arrivants, présentait les apparences d'un pays vaste et immense. Rapidement, l'expansion des agglomérations, étant donné l'abondance des terres et leur coût bas, se fit à l'horizontale. L'état, doté de ressources considérables, d'un climat paradisiaque et de plages inoubliables, devint vite un aimant pour tous ceux qui, plus à l'est, rêvaient d'un sort meilleur. Et ce fut le déferlement.

À cause des grands espaces, toujours, l'automobile, qui durant les années 50 était devenue le jouet favori des Américains de l'après-guerre prospère, conduisit l'état à construire une multitude d'autoroutes, destinées à relier les différentes parties de l'immense métropole de Los Angeles et ses environs.

Car il ne faut pas oublier que si Los Angeles compte six millions d'habitants, elle est entourée d'une multitude de «banlieues» dont certaines ont atteint une taille considérable et comptent elles-mêmes quelques millions d'habitants.

Le problème est que la Californie a été victime de son succès. La prospérité de l'état, notammment dans les années 70 et 80 a transformé l'afflux des arrivants en véritable raz-de-marée. On y vient de partout: des autres états, du Canada, de l'Asie et surtout du Mexique. Ainsi la population de la Californie est passée de 20 millions en 1970 à 23,7 millions en 1980 et à près de 30 millions en 1990!

De plus en plus loin

En conséquence, les nouveaux arrivants, pour trouver des maisons à prix raisonnable, doivent aller s'installer de plus en plus loin des grands centres, et apprendre à voyager par auto plusieurs heures par jour. Par exemple, la ville de Temecula (population 37 000) a connu une croissance soudaine qui l'a fait doubler en étendue en cinq ans, pour accommoder de jeunes familles à la recherche de maisons à un prix «raisonnable», c'est-à-dire 150 000$.

Dans les maisons de Temecula, les lumières s'allument à 4 heures du matin, et une heure plus tard du haut de la colline qui domine le projet immobilier Winchester Collection, on peut voir le long ruban sinueux des phares d'autos, pareil à un gigantesque ver luisant, qui se dirige vers l'autoroute 15, à deux heures de San Diego et à deux heures et demie de Los Angeles.

Quand Andrew Cotton, un jeune architecte, quitte son travail à Irvine, dans le compté d'Orange à 18h45, il doit rouler les deux heures avant d'atteindre Temecula. Il avale son souper au volant et tente de demeurer éveillé en écoutant des cassettes. À 20h45, après que son bébé de 20 mois se soit endormi, il passe un quart d'heure avec sa femme et son fils de six ans. À neuf heures, les lumières s'éteignent et le lendemain tout recommence. La conséquence de tous ces banlieusards en mouvement est que la circulation s'immobilise aux heures de pointe, et ce sur toutes les autoroutes.

Autre conséquence bien connue: le smog, dû en grande partie aux vapeurs des tuyaux d'échappement des voitures. Un bureau de la qualité de l'air a été créé en 1977 pour tenter de ramener la qualité de l'air de la région au niveau des standards du gouvernement fédéral, un but qui ne devrait pas être atteint avant l'an 2010. Ce bureau tente notamment de convaincre les Californiens d'abandonner leurs voitures au profit des transports en commun.

Or, les autorités régionales font face à une difficulté de taille: autant il est difficile de convaincre une population dispersée sur de vastes étendues de se fier à un système qui n'en est qu'à ses débuts, autant il est difficile de trouver les fonds considérables nécessaires à l'amélioration d'un réseau de transport en commun sur un aussi grand territoire.

Tout le drame est là: Los Angeles et ses environs n'ont pas du tout été conçus en fonction des transports en commun. Ceux-ci sont nés d'une idée de dernière heure, une tentative désespérée pour enrayer un phénomène dû à un accroissement de population que l'on n'avait pas du tout prévu.

Les premiers pas

Les premiers efforts ont été faits; le 26 octobre, un nouveau service de transport ferroviaire pour banlieusards a été lancé. Il s'agit du Metrolink qui relie le nord de Los Angeles jusqu'au comté de Ventura, très peuplé et situé plus au nord encore. D'autres lignes de chemin de fer ont été mises en service dans d'autres secteurs peuplés, comme Long Beach, au sud de Los Angeles. Le système doit venir compléter un autre service ferroviaire, baptisé Metrorail, pour des parcours sur des distances réduites à Los Angeles même.

La première semaine, les passagers du Metrolink voyageaient gratuitement, pour leur mettre l'eau à la bouche... Maintenant, ils doivent payer 176$ par mois pour utiliser ce service. Les premières évaluations indiquent que le nombre de passagers a chuté radicalement dès la fin du transport gratuit.

Les partisans du Metrolink estiment que celui-ci va permettre de diminuer de 40 000 par jour le nombre de voitures circulant sur les autoroutes de la région. Certains experts sont moins convaincus et soutiennent que Los Angeles subventionne à grands frais les banlieusards de la classe moyenne alors que l'on hausse les frais d'autobus dans les quartiers plus pauvres (les 600 kilomètres du Metrolink nécessiteront des investissements de un milliard, et les trois lignes du Metrorail urbain représentent des investissements de 3,6 milliards...).

Près de 90 p. cent des frais initiaux du Métrolink seront assumés par l'État. Mais l'on craint que tous ces dollars ne soient à la poursuite d'un nombre réduit d'usagers et l'on évalue à 24 000$ ce qu'il en coûte pour retirer un individu de son auto et l'installer dasn un wagon de Metrorail.

Plusieurs experts prédisent que l'impact du nouveau système ferroviaire sur la circulation automobile sera minimal, à cause de l'étendue de la région certes, mais aussi à cause du type d'économie que l'on y trouve: la Californie a de plus en plus une économie de services, ce qui implique que bien des gens, dans le domaine des ventes entre compagnies par exemple, doivent utiliser leur auto et ne peuvent compter sur des transports en commun qui ne leur assurent pas une mobilité absolue.

Folie souterraine

Mais il y a pire: Los Angeles investit en ce moment quelques milliards de dollars dans la construction d'un métro souterrain. Les travaux ont débuté il y a quelques années et déjà ils accusent un an de retard et les coûts dépassent le budget prévu par plus d'un milliard.

Le métro n'a pas la tâche facile: comme les services ferroviaires il doit couvrir une énorme distance pour rejoindre un nombre d'usagers suffisant pour qu'il en vaille la peine. Le projet initial prévoit un nombre minime de stations, rien qui puisse ressembler au métro de Montréal qui, lui, traverse à peu près toute l'île.

Les problèmes de construction se sont révélés immenses, allant de poches de gaz souterraines à la présence de faibles zones sismiques. En outre, les autoroutes reviennent hanter les constructeurs: celles qui traversent la ville en tous sens sont ancrées par des pilliers de béton enfoncés dans le sol, ce qui veut dire qu'on ne peut pas creuser partout...

La date d'ouverture du métro n'est pas du tout prévue, c'est-à-dire qu'elle n'aura pas lieu avant plusieurs années.

On ne sait même pas si le métro fera partie du système Métrolink ou Metrorail. Inutile de dire qu'il n'y a pas de files d'attente pour acheter des carnets de billets. Les Californiens quand on leur parle de tout ceci, haussent les épaules et tournent la clé d'allumage.

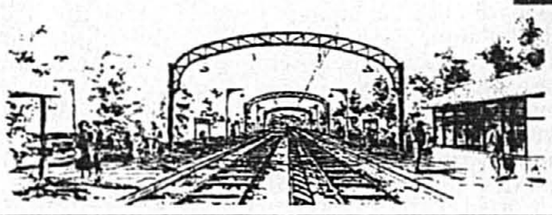

Plein de projets de trains pour la grande banlieue de Montréal

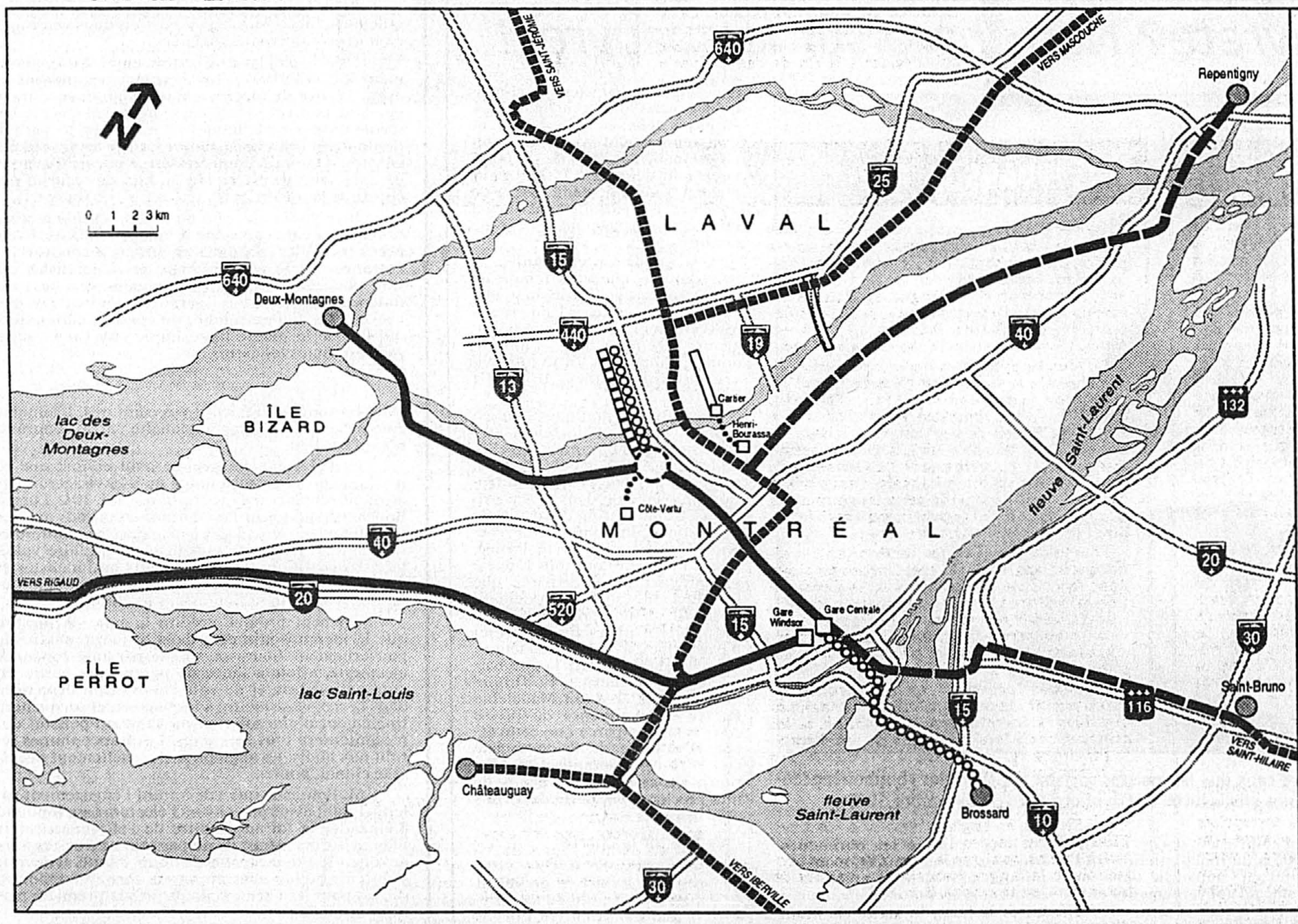

LES PROJETS

Trois projets de développement du transport en commun dans la banlieue de Montréal font présentement l'objet d'études par les autorités compétentes. Le projet du Canadien Pacifique a été présenté il y a presque un an. Celui du Canadien National vient à peine de l'être. Quant au projet présenté par Laval, qui ne concerne que ce secteur, il est lui-aussi récent.
La carte ci-contre a été élaborée par *La Presse* à partir des documents et informations fournies par les promoteurs des trois projets.

- Trains de banlieue présentement en service (STCUM)
- Projet du CP, trains conventionnels
- Lignes prévues dans le projet du CP et dans le projet du CN
- Projet du CN, monorails
- Projet de Laval, train léger
- Projet de Laval, voies réservées
- Projet de Laval, prolongement du métro
- Station de Métro
- Gare à construire projet CN et Laval

Textes : Yvon Laberge

Infographie La Presse

Bonjour Montréal

Bonjour Montréal, c'est le projet du Canadien Pacifique pour relancer les trains de banlieue de la région de Montréal.

La proposition du CP a été présentée en janvier dernier au Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal, présidé par le ministre responsable de Montréal, M. Daniel Johnson.

Grosso modo, il s'agit de réactiver trois lignes de trains de banlieue et d'en créer une nouvelle pour renforcer le réseau déjà existant de la ligne Rigaud-Montréal du CP et Deux-Montagnes/Montréal du CN.

Pour la Rive-Sud, le CP propose:

- de remettre en service la ligne **Iberville-Montréal**, abandonnée en octobre 1980, avec tronçon vers Châteauguay;
- de négocier avec le Canadien National pour la prise en charge de la desserte **Saint-Hilaire-Montréal**, dont le service a été interrompu en 1988.

Pour le Nord de la région de Montréal, il est proposé:

- de desservir conjointement les populations de Saint-Jérôme et de Mascouche en utilisant l'ancienne ligne du train de banlieue **Sainte-Thérèse/Montréal** abandonnée elle aussi en octobre 80, avec jonction pour la portion de ligne de Mascouche près du boulevard Saint-Martin à Laval;
- et d'utiliser les voies ferrées du CN entre **Repentigny et Montréal** pour améliorer le service de transport en commun des résidants de l'extrême Est de l'île de Montréal.

Le MonTrain

MonTrain est le nom donné par le Canadien National à sa proposition de trains de banlieue pour la région de Montréal et élaborée en collaboration avec sa filiale AMF (Ateliers Montréal Facilities).

Cette proposition a été rendue publique le 30 novembre à Montréal.

Essentiellement, elle se résume ainsi:

- relancer le train de banlieue de la ligne **Saint-Hilaire/Montréal** à partir de... Saint-Bruno;
- desservir le nord-est de la région métropolitaine en créant la ligne **Repentigny/Montréal**;
- construire un monorail de **Brossard** vers le centre-ville de Montréal et un autre monorail entre **Laval** et la station de métro du Collège, à Saint-Laurent.

L'ouest de la région métropolitaine est déjà desservi par deux lignes de trains de banlieue: Deux-Montagnes/Montréal et Rigaud/Montréal. Ces deux dernières lignes sont exploitées respectivement par le Canadien National et le Canadien Pacifique pour le compte de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

Le Multimode

Multimode. Le mot n'est ni sympathique ni accrocheur. C'est le nom qu'a choisi Laval pour baptiser son projet de train léger et rapide qu'on prévoit implanter dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, du boulevard Le Carrefour jusqu'à une gare du train de banlieue Deux-Montagnes-Montréal à Saint-Laurent.

Le projet a officiellement été rendu public le 27 novembre par le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt.

Premier objetif: accélérer les déplacements des usagers du réseau routier de l'île Jésus et des utilisateurs du transport en commun, notamment en décongestionnant, du côté de l'île de Montréal, la ligne de métro No 2 Est et en rentabilisant son pendant du côté Ouest, à partir de la station Côte-Vertu.

Deuxième objectif et non le moindre: doter Laval d'infrastructures viables et à moindre coût que le prolongement du métro. Selon les chiffres fournis par Laval, son projet coûterait 157 millions de dollars comparativement aux 257 millions prévus d'abord pour la construction du métro souterrain.

Bien sûr, *Multimode* implique le prolongement du métro à Laval — uniquement jusqu'au boulevard Cartier, juste de l'autre côté du pont Lajeunesse — mais surtout le prolongement de la voie réservée pour autobus du boulevard des Laurentides jusqu'au boulevard Saint-Martin et celle du boulevard Pie IX jusqu'à la 25.

Au Conseil métropolitain de transport en commun, on se réjouit que Laval ait de son côté un projet à présenter pour assurer la viabilité du transport en commun. Cela confirme, dit-on au CMTC, que l'option préférentielle transport en commun fait son chemin. Et c'est à prendre au pied de la lettre!

Le calvaire de Bourassa

L'heure approche de retoucher la loi 101...

DENIS LESSARD

C'est reparti. Des coups de sonde timides du côté du premier ministre Bourassa: les Québécois seraient prêts à des «assouplissements» à la loi 101, a-t-il risqué. Une longue liste de problèmes qui au fil des ans sont apparus dans l'application de la loi 101, adoptée en 1977 et pratiquement inchangée depuis.

Et surtout, l'échéance incontournable pour le gouvernement de la clause dérogatoire — décembre 1993 —, ce qui forcera Québec tout au moins a revoir la question de la langue d'affichage. Le Québec va revivre un débat linguistique.

Ce n'est pas le premier; déjà lors de l'adoption de la loi 101, le consensus avait été difficile même au sein du gouvernement. Camille Laurin, le père de la loi et René Lévesque s'entendaient sur les objectifs mais pas sur les moyens. Dans ses mémoires, l'ex-premier ministre soutenait qu'une législation linguistique restait pour lui une «prothèse», «un instrument dont seule une société coloniale peut avoir à se doter» et il aspirait à «un pays normal», «débarrassé de ces béquilles législatives profondément humiliantes».

Pour Camille Laurin en revanche, la loi 101 était un acte de responsabilité politique, qui évitait l'erreur de la loi 22: chercher à la fois la francisation du Québec et le bilinguisme des institutions.

À plusieurs reprises par la suite, les politiciens ont dit souhaiter modifier la loi 101, mais ont reculé à chaque occasion, devant l'ampleur du débat soulevé dans la société québécoise.

En fait, ce sont beaucoup plus les juges que les politiciens qui ont façonné la loi après son adoption. En décembre 1979, la Cour suprême jugeait inconstitutionnelle des dispositions de l'article 3 de la Charte qui prévoyaient notamment que seule la version française d'une loi de l'Assemblée nationale était officielle. Les versions anglaises — que l'on continuait de produire — durent être adoptées en catastrophe.

En 1982, ce sont les dispositions de la langue d'enseignement qui sont touchées. À la lumière de la toute nouvelle Charte canadienne des droits, un verdict du juge Jules Deschênes invalide des dispositions sur la langue d'enseignement, devenues incompatibles avec l'article 23 de la Charte canadienne. La «clause Canada» remplace la «clause Québec» pour l'admission au réseau anglophone. Sous le second régime péquiste, en 1983, on procède à une vaste commission parlementaire et le gouvernement adopte, en toute fin d'année, le projet de loi 57, une douzaine d'assouplissements mineurs à la loi 101. À l'été de 1985, le ministre Gérald Godin proposera une longue liste de modifications aux règlements sur l'affichage, permettant notamment le bilinguisme dans les arrondissements touristiques — tombées au feuilleton avec le changement de régime, ces intentions furent à maintes reprises ressuscitées par le gouvernement libéral, sans qu'elles parviennent à l'adoption toutefois.

Arrivé au pouvoir fin 1985 avec la promesse de permettre le bilinguisme dans l'affichage, le PLQ hésite devant l'importance du débat à venir. En 1986, deux projets de loi sont adoptés:

l'un confère des pouvoirs discrétionnaires au ministre de l'Éducation sur l'admission d'élèves au réseau anglophone, pour des raisons humanitaires; l'autre, sans toucher la Charte de la langue, voulait accroître l'accessibilité aux services sociaux et de santé pour les Anglo-Québécois. Une autre initiative du ministre Lise Bacon, la fusion des organismes créés par la loi 101 (le Conseil de la langue, l'Office et la Commission de protection) est reléguée aux oubliettes.

L'affichage

Finalement, en décembre 1988, la Cour suprême met fin à une saga juridique de plusieurs années sur la question de la langue d'affichage. Pour la Cour, l'interdiction d'utiliser l'anglais dans l'affichage est une atteinte à la liberté d'expression, bien que le gouvernement québécois ait le pouvoir d'assurer «la nette prédominance» du français dans l'affichage. Québec — reconnait la Cour — pourra utiliser la clause dérogatoire de la Constitution. Dans les jours qui suivent Québec dépose la loi 178 qui proscrit l'affichage extérieur en anglais, tout en permettant l'utilisation de cette langue à l'intérieur des commerces. Mais ce geste a déchiré le gouvernement. Trois ministres anglophones, outrés de voir leur langue interdite, claquent la porte. La communauté anglophone de Montréal, traditionnellement libérale, devait envoyer quatre députés d'un parti anglophone créé spontanément dans la foulée du débat linguistique. Comme la clause dérogatoire doit être renouvelée à tous les cinq ans, Québec doit décider à la fin de l'an prochain s'il permet ou non l'affichage extérieur en anglais.

Le fond de scène est prêt pour le débat de 1993. Les acteurs aussi. Pour Guy Bouthillier, président du Mouvement Québec Français, le Québec devrait plutôt chercher à renforcer la loi 101, remettre en place les éléments qui sont tombés à cause des décisions des tribunaux, plutôt que de chercher à en réduire la portée. «À force de parler d'adoucissements, les Bourassa et Ryan font croire aux gens que la loi 101 n'est pas une bonne loi», lance le véhément président du MQF. «Avec des politiciens comme ceux-là, le français est en danger, ce qu'ils veulent sans le dire, c'est l'abandon de la loi 101. Or c'est une bonne loi, on ne le dira jamais assez», de résumer M. Bouthillier.

«Le problème avec la loi 101 c'est qu'elle est devenue un symbole, une chose sacrée à laquelle certaines personnes ne veulent pas toucher même si, selon les statistiques, le français n'a pas été en aussi bonne santé depuis longtemps au Québec», souligne de son côté Robert Keaton, président d'Alliance Québec.

Selon lui, il est temps que les politiciens québécois reconnaissent qu'utile sous certains aspects lors de son adoption, la loi 101 a fait son temps et doit être modifiée. «Elle nuit à l'économie du Québec, la Loi sur l'affichage porte ombrage à l'image internationale du Québec», donnera M. Keaton en exemple.

Langue d'affichage, admission à l'école anglaise, la francisation du milieu de travail et même la reconnaissance du bilinguisme d'une municipalité. Tous les sujets chauds du débat qui s'annonce semblent autant de pommes de discorde entre les tenants de la loi 101 et ceux qui réclament depuis des années des modifications.

AU TRAVAIL

La francisation du milieu de travail était au coeur des préoccupations du gouvernement de René Lévesque, qui voulait par la loi 101 faire en sorte que la langue de la majorité devienne un outil de promotion sociale et économique.

En vertu de la Charte de la langue française, les entreprises qui emploient plus de 50 personnes doivent soumettre à l'Office de la langue française des programmes de francisation. Ces programmes visent à répandre l'usage du français dans l'entreprise en fixant des objectifs relatifs à la connaissance du français chez les dirigeants et à l'utilisation du français dans les communications internes, dans les manuels et les catalogues de même que dans les relations avec les clients. Lorsque l'entreprise a atteint ces objectifs, elle obtient un certificat de francisation. Dans les firmes de 100 employés et plus, un comité de francisation où les travailleurs sont représentés doit veiller à la francisation.

L'un des objectifs visés par ce chapitre de la loi était la promotion des Québécois francophones. Une étude récente réalisée pour le compte du Conseil de la langue indique que la langue est devenue un facteur marginal pour justifier les écarts de revenus chez les Québécois. Mais la proportion de Québécois obligés de travailler en anglais ne diminue que lentement. Entre 1979 et 1989, l'usage du français au travail dans le privé à Montréal n'est passé que de 51 à 56 p. cent.

Quatorze ans après l'adoption de la loi 101, les deux tiers des grandes entreprises québécoises seulement ont obtenu leur certificat de francisation, contre 80 p. cent des PME.

Pour certains spécialistes des questions linguistiques, comme le juriste José Woerling, le gouvernement se devra d'intervenir auprès des entreprises pour favoriser l'utilisation du français comme langue de travail s'il veut réellement intégrer le nombre croissant d'immigrants à la majorité francophone. Une éducation essentiellement en français ne suffira pas à intégrer les nouveaux arrivants si au niveau collégial ou une fois sur le marché du travail, ils baignent dans un milieu anglophone, estime M. Woerling.

Déjà en 1987, la ministre responsable du dossier linguistique à l'époque, Lise Bacon, évoquait l'idée d'étendre certaines obligations relatives à la francisation aux entreprises de moins de 50 employés. L'idée a toutefois fait long feu.

«La langue de travail c'est ce qui va le plus mal, il faut trouver un moyen d'étendre les obligations aux entreprises de moins de 50 personnes», affirme Guy Bouthillier, du Mouvement Québec Français. L'an dernier, un projet de règlement proposé par l'Office de la langue française préconisait la disparition des «certificats temporaires de francisation», une sorte de purgatoire dont profitaient les entreprises de plus de 50 employés pour retarder l'application de la loi 101 chez elles. Là encore Québec, par la voix du ministre Ryan cette fois, avait remis à plus tard une décision sur la délicate question linguistique.

L'Office de la langue dispose déjà d'un programme volontaire de francisation pour les firmes de moins de 50 travailleurs. Toute démarche impérative supposerait un énorme appareil administratif: on compte au Québec environ 500 entreprises employant plus de 100 personnes, 4500 employant entre 50 et 100 personnes... et pas moins de 25 000 employant moins 50 personnes.

DANS LA RUE

Pour elle on a marché dans les rues. Des vitrines ont été fracassées. Des ministres anglophones y sont allés de démissions dramatiques. Même pour les tenants de la loi 101, la question de la langue d'affichage est essentiellement «symbolique», mais, ce symbole, rappelait Robert Bourassa en 1988, est intimement lié à «la paix sociale» au Québec.

De tous les problèmes liés à l'application de la Charte de la langue française, celui de l'affichage est le plus épineux. Avant d'être élu, en 1985, Robert Bourassa avait promis aux Anglo-Québécois de permettre l'affichage en anglais. Trois ans plus tard, la Cour suprême tranchait: le gouvernement du Québec a le droit de promouvoir le français, d'assurer «la nette prédominance» de cette langue sur les autres dans l'affichage public, mais sans interdire l'utilisation d'une autre langue.

Pour empêcher que des commerçants n'affichent en anglais sur la rue, Québec employa donc la «clause dérogatoire» de la Constitution canadienne pour faire adopter la loi 178. L'anglais était interdit dans l'affichage extérieur, mais permis à l'intérieur des commerces, à la condition que les affiches en français soient deux fois plus apparentes.

En plus de provoquer un vif mécontentement autant dans les milieux nationalistes que dans la communauté anglophone, la loi porta un coup fatal à l'accord du lac Meech: le Manitoba retira son appui à l'entente peu de temps après l'annonce par Québec des restrictions à l'affichage en anglais.

À Montréal, les plaintes se multiplient contre l'affichage en anglais. Mais 70 p. cent des 2300 plaintes reçues l'an passé venaient de huit citoyens, souligne la Commission de protection de la langue française. Le nombre de poursuites, en revanche, diminue.

Au printemps dernier, le maire de Montréal, Jean Doré, demandait au premier ministre Bourassa d'assouplir la Loi sur la langue d'affichage, craignant l'exode des jeunes anglophones. Pour le maire Doré, il faudrait permettre aux petits commerces (quatre employés et moins) d'afficher en français et en anglais à l'extérieur; c'est la règle qui prévalait en vertu de la loi 101 originale. M. Doré a même suggéré que l'on permette l'affichage bilingue dans les quartiers touristiques, une proposition mise de l'avant par le ministre péquiste Gérald Godin en 1985 et qui était restée sur le carreau.

Actuellement plusieurs avenues s'offrent au gouvernement, allant du statu quo jusqu'au droit total d'afficher en anglais pourvu que le français soit toujours présent.

L'idée d'amendements aux règles sur l'affichage commercial a circulé dans les organismes conseils du ministre Ryan l'an dernier. Chez les députés libéraux, les avis étaient fort partagés sur l'opportunité de replonger dans le débat linguistique. Du côté du PQ, on refusait de se prononcer sur le fond, réclamant que tout changement puisse être scruté par une commission parlementaire. Une comité interne du Parti québécois se disait plus récemment ouvert à la libéralisation de la langue d'affichage, mais seulement dans l'éventualité de la souveraineté du Québec.

À L'ÉCOLE

Les manifestations violentes de Saint-Léonard à la fin des années 60, le débat sur les «tests linguistiques» de la loi 22, les projets de «busing»; de tout temps le volet langue d'enseignement des lois linguistiques a soulevé les passions.

À l'origine la loi 101 encadrait étroitement l'accès à l'école anglaise dans le but de stopper la tendance des néo-Québécois à adhérer au réseau anglophone.

De 1977 à 1982, l'admission au réseau scolaire fut réglementée par la «clause Québec» — il fallait que l'un des deux parents ait été éduqué en anglais au Québec pour que les enfants puissent être admis au réseau anglophone. Ainsi, les nouveaux arrivants devaient inscrire leurs enfants au réseau francophone.

En juillet 1984, la Cour suprême du Canada déclarait la «clause Québec» incompatible avec la Charte canadienne des droits, et imposait plutôt l'application de la «Clause Canada»: sont désormais admissibles à l'enseignement anglophone subventionné par l'État les enfants dont le père, la mère, un frère ou une soeur a reçu au Canada l'enseignement primaire en anglais.

Avant la loi 101, 85 p. cent des enfants d'immigrants allaient à l'école anglaise; aujourd'hui 73 p. cent des immigrants inscrivent leurs enfant au réseau francophone. La situation est donc renversée. Mais plusieurs «trous» restent toujours à combler.

Québec avait promis de colmater une brèche qui permet aux nouveaux arrivants d'affirmer faussement qu'ils ne sont que de passage au Québec, une échappatoire qui bon an mal an permet l'ajout de 500 enfants au réseau anglophone. Une autre voie détournée consiste à inscrire un enfant pendant quelques mois au réseau scolaire anglophone privé non-subventionné, qui n'est pas régi par la loi 101. Par la suite, cet enfant ainsi que ses frères et soeurs peuvent être inscrits au réseau public anglophone. Depuis 1977, environ 3000 élèves sont parvenus à contourner les dispositions de la loi 101 sur l'admissibilité au réseau scolaire anglophone.

Fin 1991, dans un rapport remarqué, un comité présidé par la journaliste anglophone Gretta Chambers proposait que «l'accès à l'école anglaise soit élargi à tous les enfants d'immigrants qui ont été éduqués en anglais ou dont les parents viennent d'un pays du monde où on parle l'anglais». Selon le comité, cette mesure permettrait de renflouer le réseau scolaire anglophone (qui a perdu 59 p. cent de sa clientèle au cours des 20 dernières années), sans pour autant bouleverser l'équilibre entre les réseaux francophone et anglophone d'enseignement, puisqu'au plus un p. cent des élèves du réseau français deviendraient admissibles à l'école anglaise.

Toutes les suggestions du rapport Chambers ont été mises en application, sauf celle-ci, de loin la plus délicate. Le premier ministre Bourassa a souligné à l'époque qu'il faudrait soigneusement en évaluer les conséquences. La ministre de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, a exprimé des craintes sur une mesure qui aurait pour effet de créer «deux catégories d'immigrants».

À L'HÔTEL DE VILLE

En 1977, lors de l'adoption de la loi 101, le gouvernement avait prévu que l'Office de la langue française reconnaîtrait un statut distinct aux municipalités comptant une majorité de non-francophones. Ainsi, l'article 113f de la loi prévoit que ces municipalités peuvent employer à la fois le français et l'anglais dans leur affichage et leurs communications écrites internes. Le Québec compte environ 150 de ces municipalités ainsi reconnues «bilingues», dont 23 villes importantes.

Or, le législateur, s'il avait prévu la reconnaissance d'un statut de bilinguisme par l'Office, n'avait pas précisé si ce droit pouvait être retiré dans la mesure où le profil linguistique de la population se modifiait.

Ce qui devait arriver arriva. Dans la municipalité de Rosemère, où la proportion de non-francophones était passée de 51 à 35 p. cent entre 1976 et 1982, des citoyens francophones réclamèrent que l'Office révoque le statut de bilinguisme de leur ville. Ce qu'il fit.

En août 1990, le juge Paul Reeves de la Cour supérieure força l'Office de la langue à battre en retraite. La cour estimait qu'on avait été trop rapide dans ce dossier, et que les citoyens n'avaient pas été consultés suffisamment. Par référendum 79 p. cent des résidants de Rosemère se prononcèrent en faveur du maintien du bilinguisme à l'Hôtel de ville. Comme au moins une dizaine d'autres municipalités québécoises pourraient voir leur statut contesté, Québec voudra que des clarifications soient apportées sur les mécanismes présidant à la révocation du statut bilingue d'une ville.

Le ministre Ryan lui-même évoquait deux hypothèses l'an dernier, insistant sur le fait qu'il n'avait pas arrêté son choix. La première prévoit qu'une fois reconnu, le statut de ville bilingue ne puisse jamais être retiré. La seconde suggère que l'on abaisse la proportion de la minorité dans la population d'une municipalité donnant droit au statut bilingue, qui est actuellement à 50 p. cent.

Ce qui paraît acquis, c'est que les procédures de l'Office de la langue française dans ces dossiers feront l'objet d'une révision.

Un fichier d'agresseurs d'enfants?

Des groupes réclament pareil registre par mesure de sécurité

MARIE-CLAUDE LORTIE

du bureau de La Presse
OTTAWA

De plus en plus de gens se plaignent de la mollesse de l'appareil judiciaire envers les adultes trouvés coupables d'agressions sexuelles envers des enfants et demandent que ce type de criminel ne soit pas traité comme un simple voleur de dépanneur.

Quand Monica Rainey, conseillère en orientation de Kelowna en Colombie-Britannique a entendu à la radio en 1987 le nom du professeur de sixième année de son jeune fils, qu'on disait coupable d'une offense sexuelle contre un garçon de 15 ans, elle s'est dit qu'il devait y avoir quelqu'un d'autre du même nom.

Mais elle a quand même vérifié et ce fut la consternation. C'était de lui dont on parlait et de nul autre. Elle s'est alors dit que l'homme allait disparaître du paysage, pris en charge par les autorités compétentes. Pas du tout.

Il a eu droit à une peine de six mois de prison — dont il a purgé le tiers en prison, le tiers dans une maison de transition et l'autre tiers en liberté —, une amende de 1000$ et une suspension de 20 mois à son travail. Après cela, il est revenu à l'école devant les parents horrifiés. En bloc, ils ont décidé de boycotter l'école. Cinq jours plus tard, devant cette protestation, on a décidé de renvoyer le prof à la maison en attendant que les problèmes s'effacent.

Mais cinq ans plus tard, rien n'est réglé. Le professeur a toujours son permis d'enseigner, il poursuit les autorités scolaires et entre-temps, il a été reconnu coupables de deux autres crimes sexuels, commis contre des gamins de 12 et 13 ans qui étaient ses étudiants en Saskatchewan durant les années 1960.

« Dans notre pays, on traite les agresseurs d'enfants comme des voleurs de dépanneurs. C'est ridicule, lance Me Rainey. Les flamants roses du zoo sont mieux protégés par la justice. Celui qui a assassiné neuf flamants il y a quelque temps a été enfermé pendant 10 mois et condamné à 9000$ d'amende! »

Croisade

De démarche en démarche auprès des autorités scolaires, syndicales, politiques, Me Rainey a transformé sa révolte personnelle en une véritable croisade sociale contre les agresseurs d'enfants, qui a rebondi la semaine dernière à Ottawa, devant un groupe d'élus conservateurs, le caucus de la famille.

Appuyée par son député, le conservateur Al Horning, elle est venue demander aux oreilles sympathiques de cette équipe de parlementaires penchant vers la droite du parti qu'on établisse au Canada un registre national des agresseurs sexuels d'enfants.

L'idée a été bien reçue par ce caucus composé de conservateurs influents qui ont déjà réussi à faire bouger le gouvernement dans une série de dossiers sociaux. Et maintenant, ce comité entend recommander dès janvier au caucus national et au cabinet une série de changements législatifs.

On entend proposer, par exemple, de donner le droit à tous ceux qui embauchent des gens travaillant avec des enfants de demander aux futurs employés un certificat attestant qu'ils ne font pas partie d'une liste nationale des agresseurs sexuels d'enfants. Selon le président du comité, le député de Calgary nord Al Johnson, c'est probablement le moyen le plus efficace de répondre aux inquiétudes grandissantes des parents tout en respectant les droits fondamentaux garantis par la Charte.

Réforme de la loi

Mais ce n'est pas la seule recommandation que compte faire le comité. Tranquillement, au caucus de la famille, c'est en effet une véritable réforme de la loi sur les agressions sexuelles contre les enfants qui est en train de mijoter.

Au menu, on retrouve un élargissement de la définition de ce qui est un « criminel dangereux », pour ainsi donner aux tribunaux le pouvoir d'acheminer les agresseurs d'enfants vers des traitements psychiatriques. Actuellement, la loi ne permet pas aux autorités de forcer des agresseurs sexuels à se faire traiter.

On pense aussi à l'imposition d'une peine minimale pour que les agresseurs d'enfants aient le temps de se faire traiter, et qu'une fois libres, ils ne menacent plus de récidiver. Ce sont en effet essentiellement les agresseurs à répétition, disent les députés, qu'on veut cibler.

Chasse aux sorcières

Évidemment, les avocats représentant les accusés trouvent que l'option registre national a des allures de chasse aux sorcières inacceptable sous le règne de la Charte des droits et libertés.

« Moi, j'ai toujours été contre le principe même de montrer les gens du doigt », déclare Me Michel Massicotte, président de l'Association des avocats de la défense de Montréal.

Si les individus en question ont été condamnés, dit-il, ils ont un casier judiciaire, pourquoi plus? « Il faut surtout se préoccuper du cas isolé, de celui qui peut être réhabilité. »

Mais les Monica Rainey ont plein d'exemples à faire dresser les cheveux sur la tête le temps venu de rétorquer.

« En Colombie-Britannique il y a quelque temps, un homme a été reconnu coupable d'une série d'agressions sexuelles contre une fillette. Ça a commencé en 1986, elle avait 11 ans, et fini en 1989. L'homme est resté libre en attendant sa peine et il y a deux mois, il est disparu. On a émis un mandat d'arrêt national contre lui sauf que la police n'a pas sa photo. Il n'y aucun moyen pour les citoyens de savoir de quoi il a l'air. Personne ne sait où il est et s'il a encore des contacts avec les enfants (...) Le système classe les violeurs dans le même sac que ceux qui font des chèques sans fonds! ».

Dans une étude récente, citée souvent par Mme Rainey, le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique s'est penché sur les cas de 39 agresseurs sexuels à répétition. L'étude démontre qu'en tout, ils ont agressé 2099 victimes, voyagé dans cinq provinces, à travers 62 communautés. Et dans 80 p. cent des cas, ils occupaient des postes de confiance auprès des enfants.

Selon Bill Marshall, professeur de psychologie à l'université Queens, spécialisé dans le domaine, ces agresseurs en série, qui posent ce risque de récidive, sont relativement faciles à diagnostiquer. Et selon lui, ces gens peuvent et devraient être traités par des psychiatres et psychologues avant d'être remis en liberté. Sauf que la loi, telle qu'elle existe, ne le permet pas.

« Actuellement, il n'existe aucune loi qui permette de contrôler le retour dans les communautés de tels individus. On ne peut pas non plus les forcer à aller dans des institutions psychiatriques parce qu'ils ne remplissent pas les critères du désordre mental tels que définis dans la loi. Quelque chose doit changer pour qu'on puisse les garder et les traiter. Il faudrait redéfinir légalement ce qu'est une personne qui pose un danger à la société », explique le professeur.

Le traitement

Jocelyn Aubut, chef du département de psychiatrie de l'Institut Philippe-Pinel, opine dans le même sens: « Le problème est d'amener l'agresseur en traitement et surtout de le maintenir en traitement. Au Canada il n'existe aucune loi qui permette de forcer un agresseur sexuel de se soumettre à un traitement. » Or, continue M. Aubut, « seulement 5 à 10 p.cent des agresseurs viendront consulter de leur propre chef, sans obligation légale ».

M. Marshall explique qu'en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas on a légiféré pour que ces agresseurs soient traités pour leurs désordres particuliers. On y parle de gens « au sens des responsabilités diminué ». Mais aux Pays-Bas, ce sont dans les prisons qu'on les classifie. M. Marshall croit qu'au Canada, c'est aux tribunaux qu'on devrait donner cette responsabilité.

Une peine minimale

Ce chercheur croit à l'idée d'une peine minimum de deux ans, qui permettrait à tous les cas sérieux de se retrouver dans des pénitenciers fédéraux. Ainsi, on pourrait mieux coordonner les programmes de traitement. Selon lui, si on mêle les prisons provinciales à tout cela, ce sera trop compliqué.

Toutefois, il n'aime pas beaucoup l'idée d'une peine minimale plus élevée. « Deux ans en prison, c'est déjà beaucoup, dit-il, et puis il faut laisser aux tribunaux la place pour traiter chaque cas individuellement, selon son niveau de gravité. »

Me Massicotte, lui, croit que c'est rêver en couleurs actuellement de penser qu'on puisse soudainement traiter tous ces gens. L'État n'en a tout simplement pas les moyens, dit-il.

Mais il est tout à fait d'accord en principe avec l'approche médicale. « La prison, à long terme, dit-il, ça ne donne rien. »

Médias et juges: la guerre

Les demandeurs d'injonctions contre les médias ont le vent en poupe

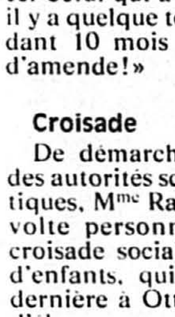

YVES BOISVERT

Les demandeurs d'injonctions ont le vent dans les voiles. Trois fois, depuis deux ans, dans des affaires fort différentes, la Cour supérieure du Québec a empêché un ou plusieurs médias de diffuser des informations apparemment d'intérêt public.

Il y a d'abord eu l'injonction interdisant aux médias de diffuser les contrats secrets d'Hydro-Québec avec des entreprises métallurgiques qui bénéficient de tarifs préférentiels.

Puis l'affaire Wilhelmy, où pendant deux semaines, en pleine campagne référendaire, les médias québécois n'ont pu publier une conversation privée entre deux proches conseillers du premier ministre Bourassa.

Finalement, l'hebdomadaire *Voir* s'est fait interdire par la Cour supérieure de parler des « prix du meilleur commerce », des distinctions remises dans un gala géré par la société Pelcom à des entreprises... qui paient pour recevoir leur prix. Un concours qui avait été dénoncé par l'Office de protection du consommateur.

Depuis la semaine dernière, l'Ontario est entrée dans le bal grâce au jugement de trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario, parmi lesquels le juge en chef Charles Dubbin, premier personnage de la judicature ontarienne. La Cour d'appel a confirmé la décision de la *Ontario Court of Justice* d'interdire la diffusion par la CBC de *The Boys of St. Vincent*, une « fiction » basée sur le scandale de l'orphelinat Mount Cashel, à Terre-Neuve.

Le motif? Selon les magistrats, la diffusion de cette oeuvre risquerait de mettre en péril le droit à un procès juste et équitable de quatre frères de la communauté des Christian Brothers accusés d'agressions sexuelles contre des enfants dont ils avaient la charge, il y a une trentaine d'années.

Le film, du réalisateur John Smith, montre dans toute leur cruauté des frères « fictifs » qui agressent les orphelins dont ils ont la charge, et des autorités politiques et policières complaisantes. Fiction? La réalité n'était pas moins horrible à l'orphelinat Mount Cashel.

Dans la décision qu'a confirmée la Cour d'appel, le juge Lorraine Gotlib, qui n'a pas visionné le film, écrit que sa diffusion pourrait rendre la sélection de jurés impartiaux très difficile et aurait pour effet de rendre les quatre demandeurs de l'injonction, qui sont accusés de crimes semblables en Ontario, irrémédiablement coupables aux yeux de l'opinion publique.

Un des quatre demandeurs, le frère Lucien Dagenais, 66 ans, a été condamné cette semaine pour agression sexuelle. Les autres, Léopold Monette, 83 ans, Robert Radford et Joseph Dugas, subiront leur procès d'ici le mois de mai.

« Les jurys ne sont pas stupides. (...) Cependant, dans le cadre particulier des accusations qui pèsent contre les quatre demandeurs, il s'agit d'une affaire hautement explosive et incendiaire (...). » Le juge admet qu'il y a déjà eu énormément de publicité, tant autour de l'arrestation des quatre demandeurs, accusés en même temps qu'une vingtaine d'autres frères ontariens, qu'au sujet de l'affaire de Mount Cashel à Terre-Neuve. Elle concède qu'il y a des moyens, lors de ces procès à venir, de vérifier si les candidats jurés ont lu ou vu des documents sur ce sujet, et si c'est le cas, de vérifier si cela les empêche de rendre une décision impartiale.

« Cependant, je ne vois pas de raison de jeter de l'huile sur le feu, d'autant plus que dans trois cas, le procès des accusés est imminent. Leurs procès seront terminés à l'automne de 1993 », écrit-elle.

L'injonction interdit la diffusion de cette série par la société d'État jusqu'à la fin des trois procès qui restent. L'injonction ne tiendra pas s'il y a appel dans ces affaires.

La Cour d'appel qui, elle, a vu le film, a confirmé cette décision, mais en limitant la portée de l'injonction à l'Ontario et à Montréal. Pour des raisons techniques, la série n'a pu être diffusée ailleurs au Québec.

La CBC (le service anglais de Radio-Canada) attend d'avoir le jugement écrit de la Cour d'appel de l'Ontario, qui devrait sortir ces jours-ci, et tentera probablement d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada.

La liberté de presse vs l'irréparable

L'injonction fait partie des « procédures spéciales ». C'est un ordre de la cour de faire ou de ne pas faire quelque chose. Quand il y a urgence, qu'un droit est en péril immédiat, pour empêcher qu'un « préjudice sérieux ou irréparable » ne soit causé, le juge peut émettre une injonction « interlocutoire » avant de se pencher à fond sur le dossier.

La preuve est alors très sommaire: de simples déclarations assermentées. Le juge évalue, à première vue, de quel côté penche « la balance des inconvénients ». S'il accorde l'injonction interlocutoire dans ce contexte d'urgence, elle dure normalement 10 jours et doit être réexaminée après cette période.

L'idée de l'injonction est de « suspendre » une situation avant que l'irréparable ne soit commis, le temps d'examiner le problème à tête froide.

La publication d'une information par un média est on ne peut plus irrémédiable. On peut à la limite détruire un édifice construit sans droit, mais si un « contrat secret » est imprimé à 300 000 exemplaires, on ne peut plus effacer cela.

C'est ce raisonnement, en gros, qui supporte les injonctions émises contre les médias, quel que soit le droit menacé par la publication. Mais en mettant les droits sous l'aile protectrice des juges, on heurte le principe selon lequel aucune forme de contrôle préalable ne soit imposée aux organes de presse.

En 1971, quand le gouvernement américain a tenté d'empêcher la publication par le *New York Times* de documents « top secret » du Pentagone, qui montraient sous un jour sombre la « gestion » de la guerre du Vietnam par l'état-major et le gouvernement, la Cour suprême a montré les dents: « L'histoire autant que le texte du Premier amendement (liberté d'expression) soutiennent le point de vue selon lequel la presse doit être libre de publier des nouvelles, quelle qu'en soit la source, sans censure, injonction ou restriction préalable. » La liberté de la presse est à ce point importante que toute tentative d'entraver au préalable la publication de nouvelles est fortement présumée inconstitutionnelle. Il faudrait des circonstances exceptionnelles pour ce faire.

Dans ce qu'il appelle le « recours à go-go » aux injonctions, Marc-André Blanchard, avocat de plusieurs médias à Montréal, s'inquiète de voir les tribunaux canadiens peu soucieux de la liberté de la presse, protégée par la Charte. Même si à la longue les injonctions tombent, les précédents s'accumulent. « La machine est auto-justificative: plus il y en a, plus ça donne d'idées aux avocats, et plus la jurisprudence va dans ce sens », dit-il.

Les médias ne sont pas au-dessus des lois, mais c'est après publication que les tribunaux doivent les sanctionner. « Qu'est-ce qui serait arrivé si Nixon avait obtenu une injonction contre le *Washington Post* au moment du Watergate? Il aurait pu dire que ce scandale allait causer un tort irréparable au symbole suprême de la démocratie américaine, l'institution présidentielle. »

Pour ce qui est des *Boys of St. Vincent*, Me Blanchard dit que s'il fallait interdire toutes les oeuvres de fiction qui peuvent « polluer » l'esprit d'éventuels candidats jurés parce qu'elles ressemblent aux circonstances entourant une affaire criminelle, une bonne partie de la programmation des télévisions serait condamnée.

Le droit à un procès juste et équitable, comme le droit à la vie privée, sont garantis au même titre que la liberté de la presse, reconnait Me Blanchard. Mais l'intérêt du public de connaitre certains faits (le fonctionnement de l'État, le comportement de personnages, etc.) est parfois supérieur au droit d'une personne.

D'autre part, les études démontrent que lorsqu'ils sont bien dirigés par le juge, les jurés, contrairement à ce que disent les criminalistes bien souvent, sont capables de juger quelqu'un en se fondant uniquement sur ce qui est présenté devant eux, même s'ils en ont entendu parler avant le procès. Combien d'accusés supposément « condamnés par l'opinion publique » ont été acquittés?

Me Blanchard admet que dans tous les cas, les médias ont pu diffuser les informations, soit parce que l'injonction est tombée, soit parce que le demandeur y a renoncé. Mais « la poussière s'accumule dans le mécanisme », dit-il, et la prochaine affaire Wilhelmy, grâce à tous ces précédents, se déroulera peut-être la veille d'une échéance électorale: l'information pourrait alors être disponible seulement après le vote.

Tempête dans un verre d'eau

Robert Martin, professeur de droit de la presse à l'Université Western, de London, trouve que les médias font encore une fois une tempête dans un verre d'eau.

« Je ne veux pas prendre position. Vous avez avec les *Boys of St. Vincent*, les deux plus arrogantes institutions de la société face à face: les médias de masse et le judiciaire, deux endroits remplis de gens qui pensent qu'ils sont au-dessus des lois et qu'ils n'ont de compte à rendre à personne, dit-il. Les médias se croient omnipotents et omniscients.

« C'est impossible de prouver que ce film empêchera de trouver un jury impartial, mais on peut imaginer une oeuvre de fiction qui créerait une atmosphère d'hystérie autour d'un procès. D'autre part, l'injonction n'interdit pas le film, elle ne fait qu'en différer la présentation à l'an prochain. Alors... »

Test mondial en Somalie

La main des USA, dans un gant onusien, pétrit un droit nouveau

CHARLES DAVID

Pour le meilleur ou le pire, l'ONU — en fait les États-Unis — dans sa mouvance de l'après-Guerre froide, a décidé d'innover et de tester, en Somalie, sa nouvelle approche de juguler les conflits du Sud.

Ainsi, avec le vote unanime du Conseil de sécurité de l'ONU approuvant l'intervention américaine en Somalie, un droit nouveau — dit d'ingérence humanitaire — vient de surgir dans la sphère internationale. En réalité, l'opération «Restore Hope» traduit concrètement l'émergence de la nouvelle doctrine américaine qui, à travers le maquillage onusien, réinvente, pour le bénéfice premier de Washington, le rôle de gendarme du monde payé par les contribuables du Nord.

Pour la première fois de son existence, l'ONU, par le biais des 15 membres du Conseil de sécurité, s'est basée sur le Chapitre 7 (l'emploi de la force militaire) pour intervenir — de son propre gré, et sans y avoir été invitée — dans les affaires d'un État membre. Apparemment, la résolution 794 du Conseil de sécurité fournit un cadre légal, au nom de principes humanitaires, à la violation de la souveraineté d'un État, membre de l'ONU, et à sa mise en tutelle.

En revanche, l'absence de toute codification des normes — qui ont conditionné, dans la Corne de l'Afrique, la mise en application de ce droit nouveau ou détermineront ailleurs une pareille démarche — ouvre la voie à un certain nombre d'interrogations. Interrogations dont les premiers éléments de réponse explicitent parfaitement les présupposés du *Nouvel Ordre mondial* à travers les réalités politiques d'un monde unipolaire.

Car pourquoi la Somalie, et pourquoi maintenant? À quantifier l'horreur et le chaos, pourquoi pas la Bosnie-Herzégovine où Serbes, Bosniaques et Croates s'étripent joliment, sans aucune retenue, pour mieux peaufiner la pureté ethnique? Pourquoi pas le Soudan, le Libéria, ravagés par la guerre civile, la famine, et l'anarchie? Pourquoi pas le Cambodge, ressuscité à peine des Khmers rouges? Pourquoi pas le Caucase, la Géorgie, le Tadjikistan, l'Afghanistan, le Timor, le Sri-Lanka? À la limite, pourquoi pas Haïti où les Lavalassiens ne cessent, au nom de la Démocratie et devant l'échec de l'embargo, de réclamer une intervention pour reprendre leur oeuvre théologique particulière? Pourquoi pas l'Algérie où le FIS (Front islamique du Salut) exige vengeance pour le respect de la démocratie? Et voguent les *marines*...

La liste de cette galaxie atomisée de peuples du Sud, divisés par eux-mêmes et un état de pauvreté les confinant dans un quotidien infra-humain, n'est, hélas, pas exhaustive. Cette situation n'est pourtant ni subite, ni ignorée. Par contre, la fin de la Guerre froide, avec l'effondrement de l'ancienne URSS, force aujourd'hui un nouveau rééquilibrage de la gestion des conflits locaux du Sud.

Dans cette logique, elle a conduit, tout naturellement, à la découverte par le Nord d'un ennemi, moins articulé que l'Empire communiste, mais plus menaçant par sa misère, sa démographie et surtout — comme le souligne Jean-Christophe Rufin, un spécialiste des relations Nord-Sud dans son ouvrage ***L'Empire et les Nouveaux Barbares*** — par «sa volonté de rupture avec la pensée occidentale et rationnelle, fût-elle marxiste».

Ainsi, de dépendants et de pions manoeuvrés par Washington et Moscou, ces conflits ont repris, avec la disparition de la rivalité Est-Ouest, leur caractère autonome, d'où le côté chaotique et incontrôlable de ces foyers qui menacent la précaire stabilité de nombreuses régions. De localisés qu'ils étaient, l'apaisement Est-Ouest a accéléré leur dispersion qui dérange et met en péril les acquis du Nord.

La persistance de ces conflits, voire leur foisonnement, démontre d'ailleurs que l'amalgame des conflits locaux à la compétition Est-Ouest n'était qu'un leurre, les conflits locaux ayant toujours gardé leur propre dynamisme d'antagonismes et leur potentiel de menace. D'où le réflexe de défense d'un monde industrialisé qui, sous le couvert d'oripeaux humanitaires, veut assurer sa sécurité par tous les moyens, en mettant l'accent sur les violations du Droit international pour mieux ignorer le contenu de ce Droit.

Quand Boutros Boutros-Ghali, dans son rapport de juin 1992 intitulé *Agenda pour la paix*, soutient que «le temps de la souveraineté totale et exclusive est révolu» et que «cette théorie n'a jamais pu s'ajuster à la réalité», il ne fait que définir les paramètres de la nouvelle doctrine américaine revue et corrigée qui ramène l'ONU à un rôle de prothèse du Département d'État. L'ambassadeur américain au Conseil de sécurité, Edward Perkins, sera plus direct: «Le Conseil de sécurité, avec l'intervention en Somalie, vient de développer une stratégie d'intervention pour faire face aux désordres de l'après-guerre froide.»

Alors, pourquoi la Somalie, et pas la Bosnie? Parce que dans l'échelle des difficultés, militaires et politiques, la Somalie se présentait sous un jour idéal pour concrétiser la nouvelle doctrine. Ce n'est un secret pour personne qu'en Bosnie-Herzégovine notamment, la facture serait plus lourde à payer sur le plan militaire et que d'autres puissances, particulièrement la Russie et la Grande-Bretagne, s'opposent, pour des raisons géo-politiques, à ce genre d'incursion sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. En plus, la Bosnie-Herzégovine garde, aux yeux de Washington, tout son prix d'abcès de fixation pour rabattre le caquet de l'Europe.

Ce choix de la Somalie s'explique surtout par le délabrement du pays, la misère morale et physique de la population entretenue par les ambitions des seigneurs de la guerre civile somalienne et le «non-intérêt» officiellement proclamé par Washington pour cette région du monde. L'appui de l'opinion publique américaine, en cette période de fêtes, face aux images intolérables d'enfants décimés par la famine, a permis, en plus, à l'administration Bush de quitter la scène par un coup d'éclat, en se donnant une aura de bienfaiteur de l'humanité.

Toutes causes offrant, de surcroît, à l'armée américaine de commencer à se reconvertir dans un rôle qui lui sera de plus en plus dévolu pour privilégier les intérêts américains: un déploiement rapide, à peu de frais, et sans grand risque, sur les théâtres extérieurs des conflits locaux avant de céder la place à la piétaille onusienne. Comme le soulignait le président Bush, réaffirmant l'arrogance de la puissance américaine: «Les États-Unis ne pouvaient pas seuls remédier à ce qui ne va pas dans le monde, mais seuls les États-Unis ont la capacité de déployer rapidement une force de sécurité importante dans n'importe quelle partie du monde.»

Enfin, réponse du berger à la bergère: à un Clinton qui, en campagne électorale, a construit son succès sur la nouvelle exigence américaine de l'heure, Bush a tenu à lui dicter son agenda et le contraindre à s'engager plus tôt que prévu dans les arcanes de la politique étrangère où il risque de revivre les cauchemars de Carter. Car, en choisissant la Somalie, Bush lui lègue la Bosnie. Comme quoi, les élections américaines recommencent bien avant le changement de garde. C'est pas fait pour «redonner espoir» à la réussite de Clinton. Il est vrai qu'il lui reste l'espérance.

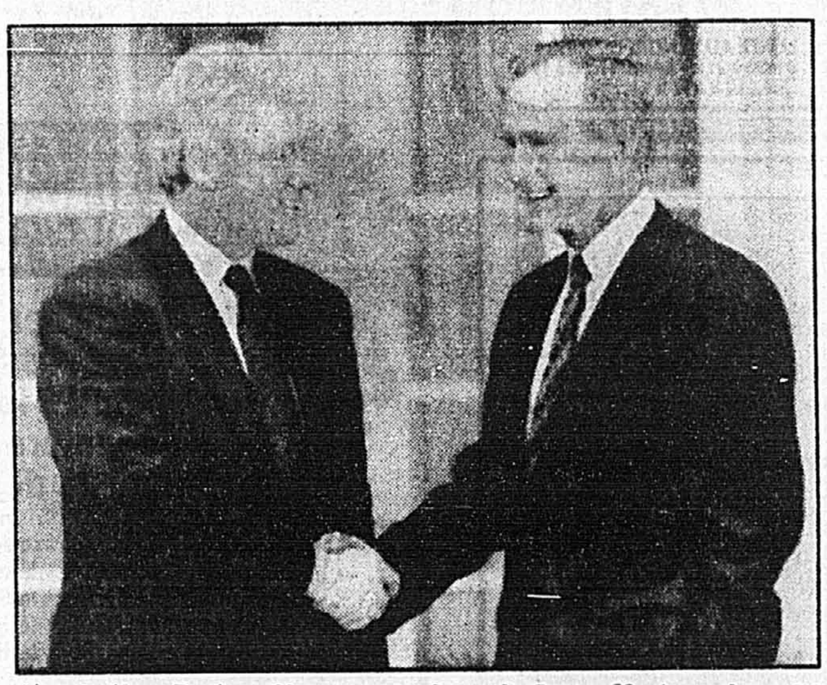

L'opération *Restore Hope*: un cadeau de Grec offert par le président sortant George Bush à son successeur Bill Clinton?

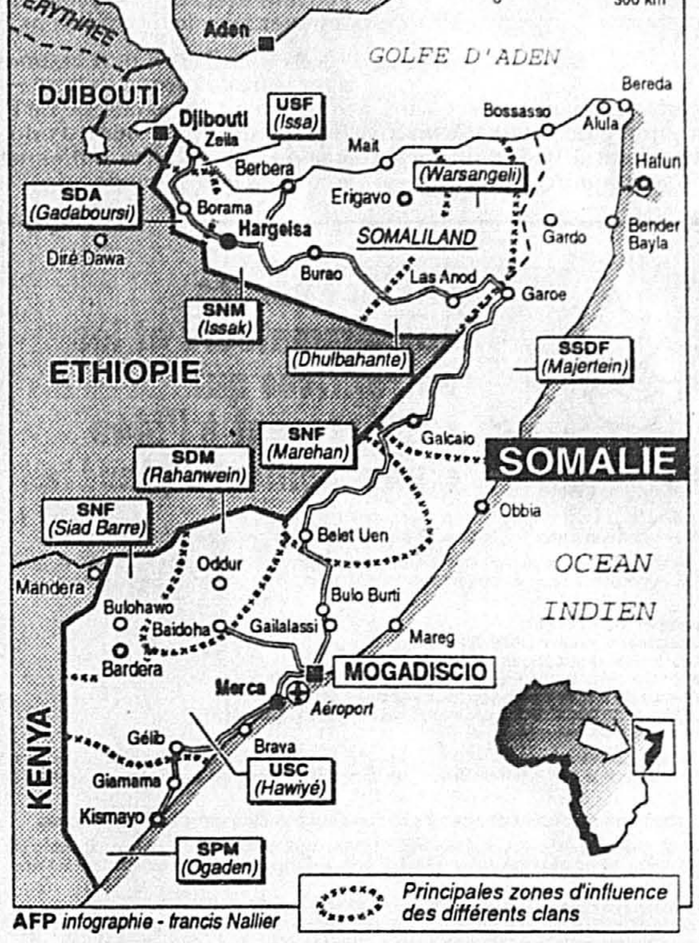

AFP *infographie - francis Nallier*

La Somalie en bref

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Somalie — où s'exerce aujourd'hui, par suite de la famine, la guerre civile et une totale anarchie, la première application du droit d'ingérence humanitaire — est située dans la Corne de l'Afrique. Bornée le long de ses 3200 kms par l'Océan Indien et le Golfe d'Aden, la Somalie s'étend sur une superficie de 637.657 km2, limitée par la Kenya, l'Éthiopie et Djibouti.

POPULATION

Les 8 millions d'habitants de la Somalie sont issus, pour 85 p. cent, de l'ethnie des Somalis. Le reste de la population est d'origine Bantou. Cette population est éclatée en trois confédérations (Irir, Darod et Saab) qui regroupent les tribus, elles-mêmes divisées en clans, et parfois en sous-clans. Lors de l'affrontement de la Somalie avec l'Éthiopie, en 1977, plus d'un million de réfugiés entrèrent en Somalie. De plus, la guerre civile a forcé un million de personnes à trouver refuge dans les pays voisins (Kenya, Yémen) et a provoqué le déplacement à l'intérieur du pays de plus de 2 millions de Somaliens.

RELIGION

L'Islam est la religion d'État. La majorité des Somalis est d'obédience sunnite.

LANGUE OFFICIELLE

Le somali

LANGUES PARLEES

Arabe, Italien et Anglais.

CAPITALE

Mogadiscio (1,2 million d'habitants)

PRINCIPALES VILLES

Kismayo (au sud, principal port de la region), Baidoha (a 200 kms à l'ouest de la capitale), Bardera (à 350 km de Mogadiscio), Hargeisa (au nord) et le port de Berbera.

INSTITUTIONS POLITIQUES

Théoriquement, la Somalie est une république. En fait, l'État s'est effondré et le président par intérim Ali Mahdi Mohamed, remplaçant le général Siad Barre depuis janvier 1991, n'a pas été reconnu par le général Hassan Farah Aydeed, président de l'USC (Congrès de la Somalie Unifiée), qui a refusé d'accepter les conclusions de la Conférence de Djibouti en juillet 1991.

PARTIS POLITIQUES

Jusqu'au coup de force contre le général Siad Barre, le *Parti Révolutionnaire Socialiste Somali (SRSP)* était le seul parti politique autorisé. Des groupes rebelles contre Siad Barre, ont émergé un certain nombre de formations politiques:

- Le *Congrès de la Somalie Unifiée (USC)* — mis sur pied en 1989 par un groupe d'intellectuels du clan Hawiye — a mené la bataille contre Siad Barre et fut à l'origine d'un Comité de salut public pour diriger le pays.

Le *Mouvement National Somalien (SNM)*, en mai 1991, a provoqué une sécession et proclamé l'indépendance de la «République du Somaliland». Cette formation véhicule les intérêts des clans du nord et du nord-est.

- Le *Front Somalien pour la Démocratie et le Bien-Être Social (SSDF)*
- Le *Mouvement Patriotique somalien (SPM)*, créé en 1989, représente les intérêts de la région de l'Ogaden. Il a été mis sur pied par des déserteurs de l'armée nationale.
- Le *Mouvement Démocratique somalien (SDM)* est géré par le clan Rahenweyn.

2

- L'*Alliance Démocratique de la Somalie (SDA)* a été créée pour unir le clan Gadaboursi.
- Le *Front Unifié somalien (USF)* appartient au clan Issa.
- Le *Parti de la Somalie Unifiée* est dirigé par Ali Abdulrahman Hersi.

ECONOMIE

Les principales ressources sont l'élevage et l'agriculture. L'ONU évalue à deux millions le nombre de Somalis menacés par la famine.

MONNAIE

Le shilling somalien

PIB

120 dollars (estimation 1990). L'un des pays les plus pauvres du monde.

DETTE EXTERIEURE

2,4 milliards de dollars

AFFILIATIONS INTERNATIONALES

La Somalie est membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de la Ligue Arabe, du Fonds Monétaire International (FMI), de l'Organisation de la Conférence Islamique.

HISTORIQUE

Partagée entre l'autorité coloniale britannique, au nord, et italienne, au sud, la Somalie a accédé à l'indépendance le 1er juillet 1960. Le 21 octobre 1969, au cours d'un coup de force sanglant, Siad Barre s'empara du pouvoir et dirigea le pays d'une main de fer avant d'être chassé du pouvoir en janvier 1991 par le Congrès de la Somalie Unifiée. Depuis le pays a sombré dans le chaos.

Quelle aide canadienne?

Le Canada se tourne-t-il vers le modèle *Restore Hope*?

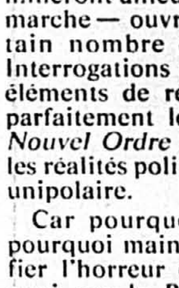

GILLES TOUPIN

L'annonce par le ministre des Finances Don Mazankowski le 2 décembre à la Chambre des communes d'un train de mesures visant à comprimer les dépenses gouvernementales a frappé de plein front non seulement les chômeurs et les fonctionnaires du Canada mais aussi ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'aide publique au développement.

Le ministre des Finances annonçait en effet, dans le contexte du déficit national de 34,4 milliards de dollars pour l'exercice en cours, qu'il sabrait des crédits de 642 millions sur deux ans et demi pour l'aide internationale, soit environ 10 p. cent du budget prévu.

Depuis lors, les milieux de l'aide publique au développement, déçus et inquiets, s'interrogent sur le sens de cette décision politique et ne savent pas de quelle façon l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) appliquera les directives du ministre des Finances.

Mais la vraie question pour les organismes concernés est de savoir si ces compressions, plutôt que d'être une réaction immédiate à une situation financière désastreuse, ne sont pas davantage le signe d'un changement de cap fondamental des politiques canadiennes d'aide aux pays défavorisés. Il y a anguille sous roche, semblent dire les principaux intervenants des organismes non-gouvernementaux (ONG).

«Les compressions au budget de l'aide à l'étranger constituent non seulement une oppression directe des pauvres mais aussi une politique à courte vue», déclarait au lendemain de l'annonce du ministre Mme Betty Plewes, présidente et directrice du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), une coalition de 120 organismes bénévoles engagés à promouvoir le développement international.

M. Guy Lafleur, de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), déclarait pour sa part à *La Presse* que les ONG d'aide internationale étaient présentement «dans l'imprévisibilité la plus totale». «Le Canada, de dire M. Lafleur, ne cesse sur les grandes tribunes de réitérer ses engagements de 1987-88; mais dans les faits on se rend bien compte que le fameux pourcentage promis de 0,7 p. cent du PNB consacré à l'aide à l'étranger est actuellement de l'ordre de 0,4 p. cent.»

Des promesses, des promesses...

Encore l'été dernier, lors du Sommet de la Terre à Rio, le gouvernement Mulroney s'engageait à accroître son aide au développement. «Mais voilà qu'à peine six mois plus tard, rappelle M. Jacques Champagne, président de l'AQOCI, le gouvernement revient sur ses engagements. Le gouvernement aurait-il donc deux langages: l'un, généreux, pour les tribunes internationales, l'autre, moins solidaire, une fois de retour à la maison?»

De l'avis de la plupart des ONG consultés, les chiffres parlent d'eux-mêmes et ne sont guères encourageants. Avec les réductions annoncées par le ministre Mazankowski, le programme d'aide canadien aura été amputé de plus de quatre milliards au cours des cinq dernières années et l'aide canadienne à l'étranger continue de représenter moins de 2 p. cent du budget du gouvernement canadien.

«Il est trop tôt, d'expliquer M. Lafleur, pour dire de quelle façon nous appliquerons les coupures. Chose certaine, depuis cinq ans, les compressions se sont traduites par une amère réduction de l'indexation des salaires et par une absence totale de croissance dans le milieu. Depuis une vingtaine d'années, les ONG se sont considérablement développés chez nous, augmentant en nombre alors que, paradoxalement, les budgets plafonnent. Le gel des ressources n'est pas ainsi en accord avec la plus grande professionnalisation et la multiplication des ONG.»

Mais dans toute cette histoire, ce qui fait le plus mal aux ONG, qui n'ont jamais contesté la nécessité d'assainir les finances publiques, c'est que les compressions de l'aide publique au développement ont été, sous l'actuel gouvernement, disproportionnées si on les compare à d'autres enveloppes budgétaires.

L'exemple le plus souvent utilisé par les défenseurs de l'aide internationale est bien entendu celui du budget du ministère de la Défense dont les compressions envisagées sont de l'ordre de 3,1 p. cent, soit fort éloignées des compressions des 10 p. cent prévus pour l'aide publique au développement. Là, les comparaisons non seulement soulèvent des questions de choix de société mais aussi de morale tout court.

Par exemple, selon des données compilées par l'AQOCI, il faudrait chaque année 2,5 milliards de dollars pour sauver la vie de 50 millions d'enfants dans le tiers monde au cours de la présente décennie. Par ailleurs, les 4,3 milliards de dollars soustraits au budget de l'aide publique au développement représentent les dépenses prévues par le ministère de la Défense nationale pour l'achat de six sous-marins (environ 670 millions $ chacun), «alors qu'il n'existe aucune menace sous-marine russe». De plus, un autre 4,4 milliards de dollars servira à l'achat de 50 hélicoptères (88 millions chacun).

Il suffirait, disent les ONG, d'annuler l'achat de six hélicoptères ou d'un sous-marin pour que le gouvernement ait à sa disposition plus de 500 millions de dollars, soit une somme plus importante que ce qu'accorde le Canada (l'ACDI et d'autres fonds) aux 42 pays les plus pauvres du monde. (L'aide à ces pays les moins avancés s'élevait en 1990-1991 à 442 millions de dollars.) Et si l'on voulait être moins gourmand, il suffirait d'annuler l'achat d'un seul hélicoptère pour doubler les crédits de l'aide canadienne octroyée aux dix pays les plus pauvres (80,7 millions de dollars en 1990-1991).

Changement de cap

«On est en train d'assister à une sorte de changement d'orientation, de dire M. Lafleur, de la politique canadienne d'aide à l'étranger. Cela se fait en dehors des discours publics. On parle en coulisse d'une restructuration qui pourrait réacheminer un partie des budgets de l'ACDI aux affaires extérieures, une autre au ministère de l'Environnement, etc. Ce sont pour l'instant des rumeurs. Après le sommet de Rio, le gouvernement se soucie de l'image qu'il veut projeter sur la scène internationale au sujet de l'environnement et je ne serais pas surpris, au cours des prochains mois, de voir une réorganisation majeure de l'aide publique au développement.»

Qu'il s'agisse de l'AQOCI, du CCCI ou de l'Institut Nord-Sud, il y a unanimité pour dire que les budgets de secours et d'aide alimentaire de types spectaculaires, médiatisés et ponctuels comme l'«Opération espoir» en Somalie bénéficieront d'un traitement de faveur au gouvernement au détriment des traditionnels projets destinés à améliorer à long terme le sort des populations défavorisées.

«Ces enjeux fondamentaux pour l'aide ne sont discutés nulle part, commente M. Lafleur. Tout se joue dans les coulisses gouvernementales. Même à l'ACDI, plusieurs fonctionnaires sont ignorants de ce qui se passe. Il n'y a pas de consultation en ce moment qui se fait avec les organismes de coopération internationale. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement dans tout cela manque de transparence.»

Les autochtones ont leur «salle de réconciliation» à Hull

Le gouvernement fédéral a investi 180 000 $ dans la «kumik», inaugurée hier

Presse Canadienne

OTTAWA

Le gouvernement fédéral a investi la somme de 180 000 $ pour l'aménagement à Hull d'un local où les fonctionnaires autochtones peuvent désormais se recueillir et renouer avec leurs traditions.

La «kumik» — mot algonquin pour salle de réconciliation — est située au rez-de-chaussée de l'édifice qui abrite les bureaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada ainsi que d'autres bureaux du ministère de l'Environnement, sur la rue Wellington, à Hull.

«Peut-être qu'un jour l'édifice entier sera offert aux autochtones pour qu'ils en fassent ce qu'ils désirent», a lancé hier le ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, devant une trentaine d'employés autochtones présents à l'inauguration.

«Environ 20 p. cent des employés du ministère sont autochtones. Cette salle est très importante pour le ministère, a expliqué M. Siddon. Les employés autochtones pourront s'y rendre pour s'entraider et soulever le stress du quotidien, tout en renouant avec leurs traditions.»

Mais selon Glen Douglas, un autochtone du territoire Salish-Okanagan, en Colombie-Britannique, qui a assisté aux cérémonies d'ouverture d'hier, la «kumik» se veut plutôt un lieu où les fonctionnaires autochtones peuvent se réfugier s'ils sont victimes de discrimination de la part des autres employés.

«Plusieurs autochtones du ministère sont victimes de discrimination, a-t-il dit. Vous auriez dû voir ça en 1990, durant la crise d'Oka. Certains fonctionnaires francophones ne parlaient même pas aux employés autochtones. Cette salle sera un endroit pour s'éloigner de cette discrimination.»

Cependant, tous les employés ont accès à cette «salle de réconciliation». «C'est peut-être une bonne chose, a quand même estimé M. Douglas. Certains employés doivent prendre des décisions importantes qui touchent directement la population autochtone. Ils pourront donc se rendre à cette salle où ils seront entourés de notre culture. Ils comprendront peut-être un peu mieux les conséquences de leurs décisions.»

La «kumik» de Hull est décorée d'objets d'art autochtones. Un bol dans lequel les fonctionnaires font brûler du cèdre et du sauge a été déposé par terre, au centre de la pièce.

CHOIX ENVIRONNEMENTAL · ENVIRONMENTAL CHOICE

«AVIS: Pour les consommateurs et les entreprises qui s'intéressent à l'idée d'une meilleure planète»

Choix environnemental © ajoute sept nouvelles directives à sa liste

Le programme Chois environnemental (PCE) vient de terminer l'élaboration de directives énonçant les exigences auxquelles doivent satisfaire sept nouvelles catégories de produits et services:

- **Compost (PCE-23-90)**
- **Détergents à lessive (PCE-24-90)**
- **Chauffe-eau domestiques (PCE-34-91)**
- **Matériaux de construction: produits acoustiques (PCE-35-91)**
- **Services de nettoyage à sec (PCE-32-91)**
- **Matériaux de construction: isolants thermiques (PCE-40-91)**
- **Cartouches de toner (PCE-42-91)**

Les fabricants et les importateurs de ces produits, ainsi que les entreprises offrant des services de nettoyage à sec, pourront désormais demander au PCE de certifier leurs produits et services.

Choix environnemental voudrait votre opinion sur ces cinq directives provisoires

En plus de ces sept directives finales, le PCE mettra aujourd'hui à la disposition du public les cinq directives provisoires ci-dessous, pendant une période de 60 jours, prenant fin le 9 février 1993:

- **Enduits en suspension dans un solvant (PCE-07-89)**
- **Enduits en suspension aqueuse (PCE-12-89)**
- **Produits d'étanchéité et de calfeutrage (PCE-45-92)**
- **Adhésifs (PCE-44-92)**
- **Sacs réutilisables (PCE-17-90)**

Les critiques exigibles pour que les produits et les services obtiennent l'Éco-Logo sont présentés dans les directives élaborées par Choix environnemental. Si vous désirez obtenir un exemplaire de ces directives provisoires ou donner votre obpinion sur leur contenu, veuillez communiquer avec la section de l'examen public à l'adresse ci-dessous:

Section de l'examen public
Programme Choix environnemental
Environnement Canada
107, rue Sparks, pièce 200
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
téléphone: (613) 952-9440
télécopieur: (613) 952-9465

Si vous désirez recevoir un exemplaire des directives finales ou une formule de demande de participation au programme, veuillez communiquer avec le bureau de Choix environnemental à l'adresse ci-dessus.

Le PCE a été créé par le gouvernement du Canada dans le but d'aider les consommateurs à identifier les produits et les services qui réduisent le fardeau imposé à l'environnement. L'Éco-Logo ©, la marque officielle d'Environnement Canada et le sceau d'approbation du programme, figure sur les produits et services qui respectent les critères énoncés dans les directives.

Il existe maintenant 41 catégories de produits et services couvrant près de 700 produits et services offerts par plus de 130 entreprises.

Environnement Canada Environment Canada Canada

M - Marques officielles d'Environnement Canada

S1875979

25 % DE RABAIS

PRIX IMBATTABLES
PERLES CULTIVÉES ET PERLES D'EAU DOUCE

COLLIER DE PERLES CULTIVÉES RONDES 14K.

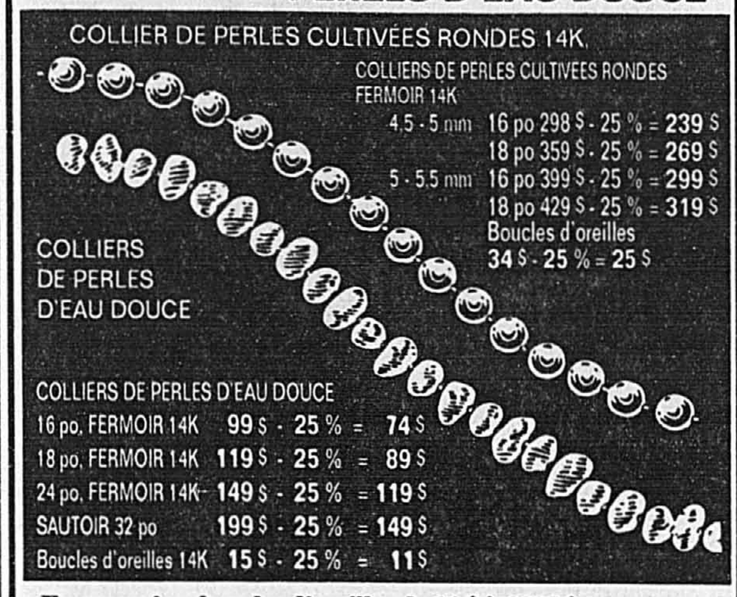

COLLIERS DE PERLES CULTIVÉES RONDES FERMOIR 14K

4,5 - 5 mm	16 po	298 $ - 25 % = 239 $
	18 po	359 $ - 25 % = 269 $
5 - 5,5 mm	16 po	399 $ - 25 % = 299 $
	18 po	429 $ - 25 % = 319 $

Boucles d'oreilles 34 $ - 25 % = 25 $

COLLIERS DE PERLES D'EAU DOUCE

16 po, FERMOIR 14K	99 $	- 25 % =	74 $
18 po, FERMOIR 14K	119 $	- 25 % =	89 $
24 po, FERMOIR 14K	149 $	- 25 % =	119 $
SAUTOIR 32 po	199 $	- 25 % =	149 $
Boucles d'oreilles 14K	15 $	- 25 % =	11 $

En magasin, boucles d'oreilles de 11 $ à 2025 $, colliers de perles de 59 $ à 2952 $.

TRÈS GRAND CHOIX DE BAGUES À PERLES, BRACELETS, BOUCLES D'OREILLES ET PENDANTS MABE - EXCLUSIVITÉS.

1875516 - C12

BIJOUTERIE le roy

7139, rue ST-HUBERT (coin rue Jean-Talon) **MONTRÉAL**

277-3127

LUNDI AU VENDREDI, 9 h 30 à 21 h - SAM., 9 h 30 à 17 h DIM., 10 h à 17 h

PIAGET
JOAILLIER EN HORLOGERIE DEPUIS 1874 GENÈVE

LA MONTRE TANAGRA PIAGET.

Pour lui, un modèle en or massif 18 carats qui s'inscrit dans la grande tradition de la beauté classique.
Pour elle, un cadran en onyx et une lunette enluminés de diamants.
Fabrication suisse. Mouvement à quartz. Hydrorésistante.

Château d'Ivoire
2020, rue de la Montagne
Montréal
845-4651

IL FAIT BEAU ET CHAUD EN SOMALIE...

TROP BEAU :

La pire sécheresse du siècle a décimé ce qu'il restait de cultures et de troupeaux. Les enfants sont les premières victimes de ce désastre naturel.

TROP CHAUD :

La guerre civile atteint des sommets dans l'horreur. Les enfants sont pris au piège dans des guerres tribales auxquelles ils ne comprennent rien.

500 000 ENFANTS SONT EN DANGER DE MORT. VOUS ÊTES LEUR SEUL ESPOIR DE SURVIE. IL FAUT LES AIDER MAINTENANT!

Vision mondiale veut aéroporter une grande quantité d'Unimix sur place. C'est un mélange de céréales très riche en protéines. Avec 19 $ vous pouvez procurer de l'Unimix à un enfant pendant 1 mois. Nos équipes sont prêtes à prendre les risques nécessaires pour distribuer la nourriture. Aidez-nous à remplir les avions—votre don aidera un enfant à survivre.

VISION MONDIALE

Vision mondiale est un organisme humanitaire chrétien oeuvrant dans plus de 90 pays depuis 40 ans.

75% des enfants de Somalie risquent de mourir de faim si nous ne les aidons pas maintenant!

OUI, JE VEUX AIDER LES ENFANTS DE SOMALIE!

J'ai bien noté qu'un don de 19 $ procure de la nourriture à un enfant pendant 1 mois. Avec 38 $ deux enfants en profitent et avec 76 $, quatre. Voici mon don pour leur expédier de la nourriture par avion dans les plus brefs délais,

❑ 19 $ ❑ 38 $ ❑ 76 $ ❑ autre _____

Nom :_____ Adresse :_____

Ville/Province :_____ Code Postal :_____ Téléphone :_____

Veuillez débiter ma carte de crédit : ❑ Visa ❑ MasterCard

Numéro de carte :_____ Date d'expiration :_____ Signature :_____

Vision mondiale
3608, boul. St-Charles, porte 22
Kirkland Qc H9H 3C3

Pour plus de renseignements, composez le 1 800 387-6282

Vous recevrez un reçu pour l'impôt. Si vous faites votre don par chèque ou mandat, veuillez le libeller à l'ordre de Vision mondiale.

1600931

DATES ET HEURES DE TOMBÉE POUR LA SEMAINE DE NOËL DU 25 AU 31 DÉCEMBRE 1992

Veuillez prendre note que *La Presse* ne sera pas publiée le vendredi 25 décembre 1992 (Noël) et le lundi 28 décembre 1992.

Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h

Édition du dimanche 27 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h

Édition du mardi 29 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 17 h 30
Annonces avec épreuves:	le mardi 22 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le jeudi 24 décembre 1992 — 12 h

Édition du mercredi 30 décembre 1992

Réservation d'espace:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mardi 29 décembre 1992
Corrections finales:	le mardi 29 décembre 1992

Édition du jeudi 31 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mardi 29 décembre 1992
Annonces avec épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mercredi 30 décembre 1992
Corrections finales:	le mercredi 30 décembre 1992

Sections Arts et Lettres et Restaurants
Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mercredi 23 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le jeudi 24 décembre 1992
Corrections finales:	le jeudi 24 décembre 1992

Sections Carrières et Professions et Vacances / Voyage
Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le mardi 22 décembre 1992 — 13 h
Annonces avec épreuves:	le lundi 21 décembre 1992
Annonces sans épreuves:	le mardi 22 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le mardi 22 décembre 1992 — 12 h

Section Habitat
Édition du samedi 26 décembre 1992

Réservation d'espace:	le lundi 21 décembre 1992 — 12 h
Annonces avec épreuves:	le vendredi 18 décembre 1992 — 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le lundi 21 décembre 1992 — 12 h
Corrections finales:	le lundi 21 décembre 1992 — 12 h

La Presse

S1875300

SKIATHON MICKEY STEIN • DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

INFO: 227-2637

Amusez-vous • Prix • Skiez gratuitement*

*avec un don minimal de 30.00$

Mont Habitant · swissair · La Presse · chom 97.7 fm Montreal's Home of Rock & Roll · HOTEL INTER-CONTINENTAL MONTRÉAL · CANSTAR · Savex · HIVERNA · cjms 1280 LE LEADER DE L'INFORMATION · oldies 990 all oldies...all the time!

L'accès au programme PRALMA: la ministre de la Condition féminine critique son collègue Bourbeau

NORMAND DELISLE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ La ministre de la Condition féminine, Violette Trépanier, a publiquement critiqué hier une décision de son collègue André Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, qui a coupé 4 $ millions $ dans un programme pour les femmes enceintes.

Lors d'une conférence de presse destinée à mousser l'Année internationale de la famille décrétée par l'ONU pour 1994, Mme Trépanier s'est déclarée contre la décision prise par M. Bourbeau de réduire l'accès au programme PRALMA pour les familles dont les revenus dépassent 55 000 $.

Ce programme d'allocations de maternité assure qu'une femme enceinte qui prend un congé de maternité ne perde pas les deux semaines de pénalité prévues par l'assurance-chômage dans ses prestations. Il s'agit pour la femme concernée d'une prestation de 180 $ par semaine, soit 360 $ pour deux semaines.

M. Bourbeau a décidé que depuis le premier octobre 1992, les femmes enceintes dont les revenus familiaux atteignent 55 000 $ par année ne seront plus admissibles à ce programme. Quelque 11 000 femmes enceintes sont ainsi pénalisées par la mesure qui permettra au gouvernement d'économiser 4 millions $.

«C'est une chose avec laquelle je n'étais pas d'accord mais je me suis ralliée comme membre du gouvernement. Ce n'était cependant pas la meilleure décision de notre vie, car cela cause une brèche dans l'universalité du programme», a déclaré Mme Trépanier en conférence de presse.

Au bureau du ministre Bourbeau, une adjointe, Lyne Rowley, a soutenu que le gouvernement «n'avait plus le choix. Il fallait couper et on l'a fait là où ça fait le moins mal», a-t-elle dit.

La mesure qui a soulevé les critiques de Mme Trépanier a également suscité la colère des groupes de femmes.

Mme Trépanier a néanmoins rappelé que les inconvénients posés par la mesure sont compensés par les mesures d'allocations à la naissance qui prévoient le versement de 500 $ à la naissance du premier enfant, 1 000 $ au deuxième et 8 000 $ au troisième.

Elle a signalé hier que le plan d'action en matière de politique familiale rendu public en avril 1992 prévoyait une révision en profondeur des programmes de remplacement du revenu pendant les congés de maternité et qu'elle comptait utiliser cette révision pour débattre du programme PRALMA.

La ministre soutient également qu'elle se bat pour maintenir l'universalité des programmes du gouvernement à l'endroit des femmes et des familles. Elle soutient également avoir dans l'ensemble la collaboration de ses collègues du gouvernement Bourassa dans les dossiers dont elle a la charge, soit la condition féminine et la famille.

Un Bureau québécois

Mme Trépanier a par ailleurs annoncé la création d'un Bureau québécois de l'Année internationale de la famille. Ce Bureau organisera des événements de sensibilisation à la problématique familiale.

Deux vedettes québécoises, la plongeuse Sylvie Bernier, médaillée d'or aux Jeux olympiques de 1984, et Jacques L'Heureux, le célèbre Passe-Montagne de la série télévisée *Passe-Partout*, assureront la coprésidence du Bureau.

Mme Bernier, qui se décrit comme la mère d'un enfant et sept-neuvième (elle est enceinte d'un deuxième), a raconté que la vie familiale représente pour elle une valeur fondamentale tandis que Jacques L'Heureux, père de trois enfants, souligne que le Bureau devra se pencher sur les problèmes des parents qui doivent concilier travail et jeunes enfants de même que sur les familles non traditionnelles (monoparentales).

Mme Trépanier a également annoncé la création d'un fonds pour des projets novateurs en matière familiale. Le fonds disposera d'un budget de 1,2 million $.

Alliance Québec reçoit trois fois plus de subventions que son pendant ontarien

Presse Canadienne

OTTAWA

■ L'ACFO reçoit trois fois moins qu'Alliance Québec en subventions fédérales, a affirmé hier à Ottawa le président de l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO), Jean Tanguay.

Selon son président, l'ACFO reçoit plus de 900 000 $ par année du secrétariat d'État. Par contre, M. Tanguay a expliqué que seulement 500 000 $ revient directement à l'ACFO provinciale, le reste de la subvention fédérale étant partagée entre sept conseils régionaux de l'ACFO disséminés en Ontario.

Les comptes publics du Canada indiquent qu'Alliance Québec a reçu 1,4 million $ en 1991-1992, alors que la subvention totale versée à l'ACFO totalisait 983 500 $.

«C'est injuste», a lancé M. Tanguay qui juge l'organisation anglophone tout à fait comparable à la sienne.

«Je suis surpris, a-t-il ajouté, parce qu'Alliance Québec est une association provinciale comme l'ACFO, mais la très grande majorité de la communauté anglophone est concentrée à Montréal.»

Le Québec compte environ 600 000 anglophones tandis qu'un demi-million de francophones résident en Ontario.

Le secrétariat d'Etat a versé l'an dernier des subventions totales de 31,9 millions $ par le biais de son programme de soutien aux nombreux organismes canadiens favorisant «l'usage et la promotion des langues officielles».

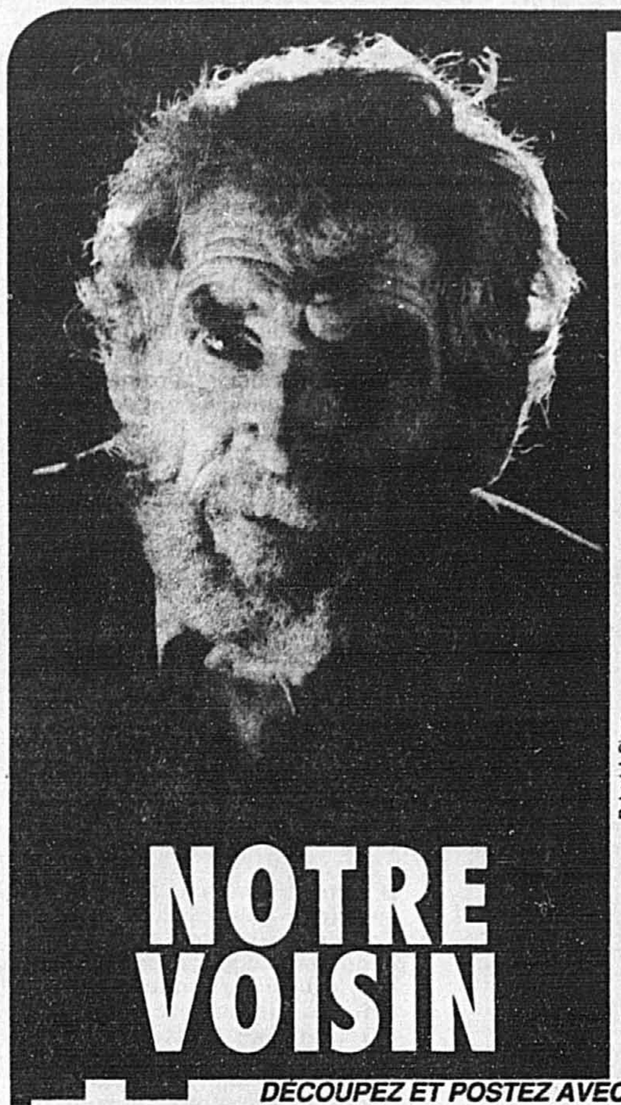

NOTRE VOISIN

Nous sommes tous gardiens de nos voisins.
Le plus méchant d'entre nous, le plus sale
Le plus saint et le plus humble.

Il est donc notre frère,
Cet homme sans ressources
et trop souvent oublié.

Et nous sommes gardiens de notre frère.

Noël s'en vient.
Notre frère a froid. Il a faim. Il est sans foyer.

Qui va le réchauffer? Le nourrir? Le loger?
Nous le ferons. Avec votre aide.
Parce qu'il est notre voisin.
Et il est notre frère.

Robert J. Pines

CAMPAGNE DE FINANCEMENT
du 9 au 23 décembre 1992

S.V.P.
AIDEZ-NOUS!

DÉCOUPEZ ET POSTEZ AVEC VOTRE DON AUJOURD'HUI

OUI, Je veux aider à donner gratuitement des repas, un abri, des vêtements et de la nourriture à ceux qui ont faim, qui sont sans foyer et sans ressources, pendant la période de Noël et toute l'année.

Mon don:
❑ 25.00$ ❑ 50.00$ ❑ 125.00$ ❑ 1,250.00$ ❑ Autre_____$

Nom _____
Adresse _____ Apt. _____
Ville _____ Prov. _____ Code _____

Merci pour votre don. Nous vous ferons parvenir un reçu pour fins d'impôt.

✝ *Mission Bon Accueil* ✝

1490 rue St-Antoine ouest, Montréal, Québec H3C 1C3 • **Tél.: (514) 935-6395**
Adresse de retour : C.P. 894, Succ. A, Montréal (Qc) H3C 2V8 • Dépt.

NOTRE 100 IEME ANNÉE DE SERVICE

Vêtements • Nourriture • Gîte • Réhabilitation •
Espoir – support financier par des individus intéressés.

BRICO CENTRE
LE SUPERMARCHÉ DE LA DÉCORÉNOVATION®

SPÉCIAUX 1 JOUR SEULEMENT!
DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 1992
de 10 h à 17 h

ENS. DE 3 LAMES AU CARBURE POUR SCIE CIRCULAIRE 7 1/4"
• 1 lame 24 dents "Piranha"
• 2 lames 16 dents
• support en plastique
660008

LAMPE DE TRAVAIL AU QUARTZ
• support robuste
• 2 projecteurs de 500 W (ampoules incluses)
620072

LAVE-VITRE 4 L
• –40°C
• caisse de 4
842510

MEULE D'ÉTABLI 5"
• modèle KC-580
• 3 450 t/min
• 1,2 A
• roulement à billes
665203

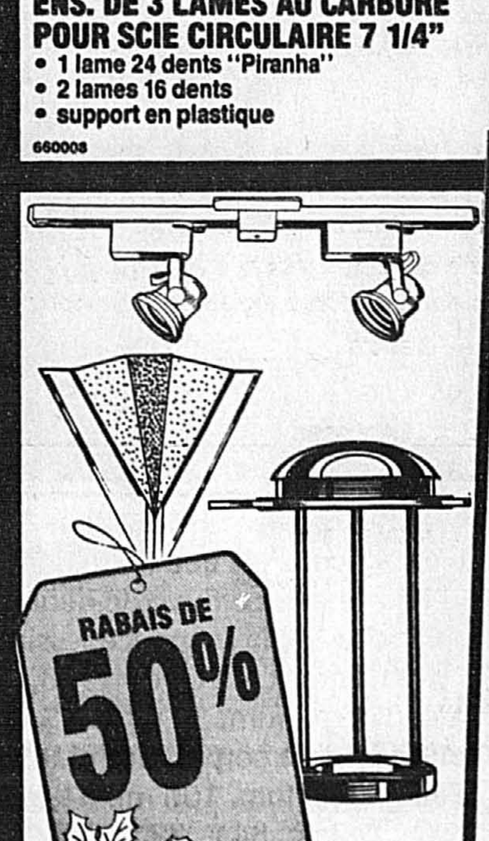

sur les prix réguliers de tous les luminaires en magasin.
620001X

sur les prix réguliers et annoncés des décorations de Noël en magasin.
(à l'exception des arbres, des jeux de lumières, des ampoules de remplacement et du papier d'emballage)
800522X

MONTRÉAL-NORD	ANJOU	KIRKLAND	LONGUEUIL	BROSSARD	MONTRÉAL	LASALLE	LAVAL
11401, boul. Pie IX	7200, boul. des Roseraies	3150, boul. St-Charles	2665, ch. Chambly	7400, boul. Taschereau	7240, rue Waverly	2199, rue Lapierre	1655, boul. le Corbusier
325-5970	353-8861	694-1173	468-4434	672-0722	270-2110	366-3992	688-8320

Prix en vigueur le dimanche 13 décembre 1992 seulement.
Venez tôt pour un meilleur choix!
Brico nous facilite la vie... à meilleurs prix!

Le trou dans la couche d'ozone: des scientifiques américains se montrent très alarmistes

AFP

SAN FRANCISCO

■ Des scientifiques américains réunis à San Francisco (Californie) se sont montrés jeudi alarmistes sur le trou de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique, en confirmant qu'il était dû à la pollution et pourrait même agir comme un immense aspirateur de l'ozone présent au-dessus de l'hémisphère Sud.

« La première année de mesures effectuées par le Satellite de recherche dans la haute atmosphère (UARS) a montré qu'il y avait peut-être encore plus de raisons d'être préoccupé par la diminution de la couche d'ozone que ce que l'on pensait », ont estimé ces scientifiques lors d'une réunion de l'American Geophysical Union.

Le satellite, lancé par la NASA en septembre 1991, a fourni des « preuves irréfutables » que les composants industriels à base de chlore — notamment les chlorofluorocarbones — sont responsables du trou dans la couche d'ozone, a indiqué Ralph Cicerone, de l'Université de Californie à Irvine. Les éruptions volcaniques ont également été impliquées dans le phénomène.

D'autres rapports scientifiques avaient indiqué au mois d'octobre que la diminution saisonnière de la couche d'ozone, qui se produit à l'automne au-dessus de l'Antarctique, était cette année la plus importante jamais enregistrée. Elle a en outre commencé plus tôt que d'habitude et a évolué plus rapidement.

Dès le mois de juin, le satellite UARS a détecté une baisse des niveaux des nitrates de chlore, qui se transforment dans l'atmosphère à basse température en monoxide de chlore destructeur d'ozone, a indiqué un autre universitaire.

D'autre part, les scientifiques ont indiqué que le monoxide de chlore était présent en grande quantité dans l'atmosphère avant le début de la diminution de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique.

Cela leur fait craindre que le pôle Sud ne serve d'immense aspirateur d'ozone au-dessus de la plus grande partie de l'hémisphère Sud. Les scientifiques pensaient jusqu'à présent que des phénomènes atmosphériques confinaient la destruction de la couche d'ozone aux alentours du pôle.

Deux détenus exécutés aux États-Unis

Associated Press

DALLAS

■ Deux détenus condamnés pour meurtre ont été exécutés jeudi au Texas et en Virginie portant à 30 le nombre de peines capitales depuis le début de l'année aux États-Unis, soit le nombre le plus important depuis 1962.

Timothy Dale Bunch, 33 ans, reconnu coupable du meurtre d'une femme en 1982, a été exécuté jeudi soir au pénitencier de Greensville.

Quelques heures plus tôt, un homme de 29 ans, Kavin Lincecum, a reçu une injection mortelle pour le meurtre en 1985 d'un enseignant de 35 ans.

Un record de 82 journalistes tués dans le monde en 1992, selon un groupe américain

Agence France Presse

WASHINGTON

■ Un nombre record de 82 journalistes ont été tués dans l'exercice de leur travail cette année dans le monde, dont 27 dans l'ex-Yougoslavie, a indiqué jeudi une organisation américaine pour la défense de la liberté d'expression, Freedom House.

Un des responsables de Freedom House, Leonard Sussman, a précisé que ce chiffre était le plus élevé depuis le début de la tenue de statistiques sur ce sujet en 1934. Il a ajouté que 53 journalistes avaient été assassinés en représailles pour leur travail.

Outre les morts dans l'ex-Yougoslavie, 12 journalistes ont été tués en Turquie, la plupart en relation avec la question des Kurdes de Turquie, et 10 autres au Pérou, abattus par la guérilla, a précisé M. Sussman.

L'organisation a dénombré également 56 journalistes blessés, 199 battus ou agressés, 69 ayant reçu des menaces de mort et 88 dont les pellicules ou les écrits ont été confisqués. Il y a eu également 16 publications ou stations de radio fermées, 28 autres victimes d'attentats, 30 occupées et 82 autres interdites.

Sur 177 pays étudiés, M. Sussman estime que la presse est libre dans 67 et « partiellement libre » dans 60 autres. Le nombre de pays ne respectant pas la liberté de la presse est tombé de 65 à 50 par rapport à 1991, selon Freedom House.

Trois personnes décapitées pour meurtre et trafic de drogue

Reuter

DUBAI

■ Une femme, sa fille et un homme ont étéd écapités hier en Arabie Saoudite pour meurtre et trafic de drogue, rapportent les agences de presse du Golfe.

Moutlak al Amrani a été décapité pour avoir introduit en fraude de la drogue dans le royaume, rapportent les agences qui citent le ministère saoudien de l'Intérieur. Aicha al Zouebi et sa mère Noura ont été décapitées pour avoir tué par balles le père d'Aicha pendant son sommeil.

Selon la loi islamique en vigueur dans le pays, les personnes reconnues coupables de viols, meurtres et trafic de drogue sont décapitées en public.

La saison des Fêtes à AUBERGE HATLEY

• Vacances-neige
• 30 km de pistes de ski de randonnée à partir de l'Auberge
• Ski alpin à proximité
• Le charme d'une vieille demeure
• 25 chambres
• Foyer, bain tourbillon ou sauna

Noël :
Dîner traditionnel
Randonnée de traîneau à chevaux
Messe de minuit suivie de canapés et champagne
Jour de l'An :
31 décembre : dîner gastronomique de la St-Sylvestre 10 services, orchestre, feux d'artifices, cotillons, etc.
SKI DE RANDONNÉE, SKI ALPIN, PATINAGE
Les plaisirs de l'hiver pour les gourmets-gourmands
RELAIS & CHATEAUX
POUR RÉSERVATIONS
C.P. 330, North Hatley, Qué. JOB 2C0
Tél.: (819) 842-2451
FORFAITS ENCORE DISPONIBLES

Une fragrance exclusive à la Baie!
GRIFFÉ
JESSICA McCLINTOCK
Quand les sens épellent romance...

Quand les sens épellent romance, c'est que flotte dans l'air le doux effluve de fleurs blanches de la fragrance Jessica McClintock, créée en 1988...
L'eau de parfum, 50 ml. **55 $** ch.
La lotion pour le corps, 250 ml. **45 $** ch.
L'eau de parfum, 100 ml. **84 $** ch.
Le talc, 84 g. **29 $** ch.

PRIME :
À l'achat de toute fragrance Jessica McClintock, vous recevrez, sans frais, une pochette de velours contenant une lotion pour le corps, 30 ml, un mini-flacon d'eau de parfum de luxe et un mignon mouchoir de dentelle.
Rue Sainte-Catherine Ouest, Mail Champlain et Fairview / Pointe-Claire seulement. Fragrances, rayon 242.

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!
LA BAIE
Compagnie de la Baie d'Hudson

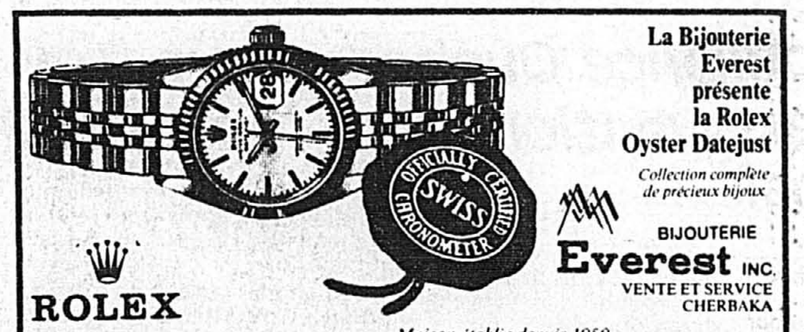

La Bijouterie Everest présente la Rolex Oyster Datejust
Collection complète de précieux bijoux
ROLEX
Rolex Oyster Datejust
BIJOUTERIE Everest INC.
VENTE ET SERVICE CHERBAKA
Maison établie depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse Tél.: 388-5358

ALCOOL - DROGUE

un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426
DEPUIS 1978
PAVILLON GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

GROSSISTE FERME SES PORTES
Ameublement de rotin et de fer forgé
Accessoires décoratifs, objets cadeaux
Vente d'inventaire complet de produits haut de gamme de qualité supérieure
Réductions de 60 à 80%
DERNIÈRE SEMAINE
6300 avenue du Parc, Bureau 202 (coin Beaubien)
Montréal - Tél.: 273-2172
Lundi-mardi-mercredi-samedi 9h à 18h. Jeudi-vendredi 9h à 21h

En Décembre
Disponibilité pour la période des Fêtes!
SKI FOLIE
$69.00 par personne par nuit en occupation double
INCLUANT:
• Ski toute la journée
• Petit déjeuner copieux
• Chambre de luxe
Espace limité réservez maintenant (Mtl.)866-6840 • sans frais: 1-800-363-0363
Valide décembre seulement
Sortie 78 Autoroute 10
Le Château Bromont
HÔTEL SPA
Les Hôtels Senneville
90, rue Stanstead, Bromont (Québec)
Tarifs en dollars canadiens • sujet à changement sans préavis taxes en sus • disponibilité limitée

16 organisations féministes réclament des lois plus strictes sur les violences conjugales

SONYA ROSS
de l'Associated Press

WASHINGTON

■ Environ un million de femmes ont subi des violences de la part de leur mari ou compagnon l'année dernière aux États-Unis, sans compter les trois autres millions d'actes violents — meurtres, viols et agressions — non signalés, selon un rapport récent de la commission judiciaire du Sénat, qui a amené 16 organisations féministes à réclamer des lois plus strictes sur les violences conjugales.

«La vie des femmes demeure sous l'emprise de la peur, le Congrès a été long à réagir», explique Rosemary Dempsey, vice-président de l'Organisation nationale des femmes. «Les incidents signalés dans ce rapport rappellent crûment la misogynie cachée derrière les statistiques.»

Le texte de la commission sénatoriale fait référence à un rapport publié en juin dernier par le ministre de la Santé Antonia Novello, selon lequel la violence est la principale cause des blessures dont sont victimes les femmes entre 15 et 44 ans.

Ces chiffres ont donc conforté le président de la commission, le sénateur Joseph Biden, dans l'idée qu'il fallait proposer une législation qui autoriserait les femmes à porter devant la justice des cas d'agressions sexistes; créerait des programmes éducatifs contre les violences conjugals et demanderait un renforcement des lois pour protéger les femmes des mauvais traitements subis dans leur foyer. «Mon objectif est que les femmes bénéficient de toutes les possibilités légales d'obtenir réparation, pas seulement au sens judiciaire mais aussi au sens civil.»

Selon le rapport, les violences conjugales représentent 16 p. cent du total des agressions sexuelles et 20 p. cent des cas d'agressions avec armes en 1991.

Si ces propositions contre la violence ne sont pas approuvées cette année, M. Biden envisage d'en faire «l'unique priorité des priorités de la commission judiciaire» l'année prochaine.

Sarah Ferguson PHOTO D'ARCHIVES

Fergie assume la responsabilité du scandale sur les photos avec son conseiller financier

Ils recevront 130 000 $ pour atteinte à leur vie privée

Agence France Presse

NEW YORK

■ La duchesse d'York, séparée de son mari le prince Andrew depuis le mois de mars, a affirmé, jeudi, qu'elle assumait la responsabilité du scandale déclenché cet été par des photos la montrant seins nus avec John Bryan, son conseiller financier texan, dans une villa du Sud de la France.

«C'est moi qui me suis retrouvée dans cette situation, et je dois être responsable», a déclaré «Fergie» au cours d'une interview sur la chaine américaine ABC. L'entretien avait été enregistré le 2 décembre, avant l'annonce de la séparation du prince Charles et de la princesse Diana.

Mais la duchesse a aussitôt défendu ses actions passées. «Ce qui est fait est fait, et il ne sert à rien de revenir en arrière», a-t-elle déclaré en soulignant que ces photos avaient été prises après sa séparation.

Le tribunal de Nanterre, près de Paris, a condamné mercredi le photographe Daniel Angeli, auteur des clichés litigieux, ainsi que la société éditrice, à verser 700 000 francs (quelque 130 000 dollars) à la duchesse et à M. Bryan pour atteinte à la vie privée.

La duchesse d'York a refusé de parler de ses problèmes conjugaux. «Cela est entre Andrew et moi. Andrew et moi restons de bons amis», a-t-elle ajouté. Interrogée plus généralement sur le mariage, elle a indiqué : «Je pourrais dire qu'il faudrait attendre longtemps avant de prendre une décision et de vraiment connaitre son compagnon».

Interrogée également sur son conseiller financier, la duchesse a déclaré: «Il a effectué un travail formidable en m'aidant sur les questions financières. C'est un ami fantastique».

Le pape reconnait le contrôle des naissances mais...

Reuter

CITÉ DU VATICAN

■ Le pape Jean-Paul II a reconnu hier que le contrôle des naissances pouvait être nécessaire dans le cas des femmes qui travaillent, mais il a insisté sur le fait que seules les méthodes naturelles pouvaient être admises.

«L'Église reconnait qu'il peut exister des raisons objectives à la limitation ou l'espacement des naïssances», a déclaré le pape devant un groupe de spécialistes internationaux du contrôle naturel des naissances.

«Parfois (...) les couples se trouvent dans l'obligation d'espacer les naissances, non pour des raisons égoïstes, mais relevant du sens de responsabilité», a-t-il dit.

Les mères qui travaillent ont modifié «la perception du rôle de la femme dans la société et (...) le temps et l'attention dédiée à la vie familiale», a ajouté le souverain pontife.

Il a également critiqué les législateurs qui ne prenaient pas, selon lui, des mesures suffisantes pour aider les familles dont les deux parents travaillent.

CURE-SANTÉ
- Repos • Perte de poids
- Abandon de la cigarette
- Massage
  - Enveloppement d'algues
- Irrigation du colon
- Jeûne intégral et cure aux jus

AUBERGE SANTÉ DU LAC BROME
CANTONS DE L'EST (514) 242-1567

JE L'AVOUE
JE LA VEUX
BIEN À VOUS!

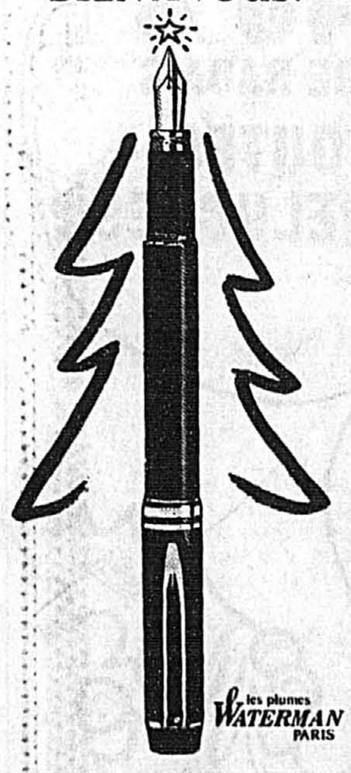

ESSENCE DU PAPIER
MONTRÉAL

4160, rue Saint-Denis
Angle Rachel 288-9691

393, rue Saint-Jacques
Ruelle des Fortifications 842-2272

1307, rue Ste-Catherine O.
Chez OGILVY 844-8244

25 % À 50 % de rabais*
Un trésor d'idées-cadeaux pour Noël!

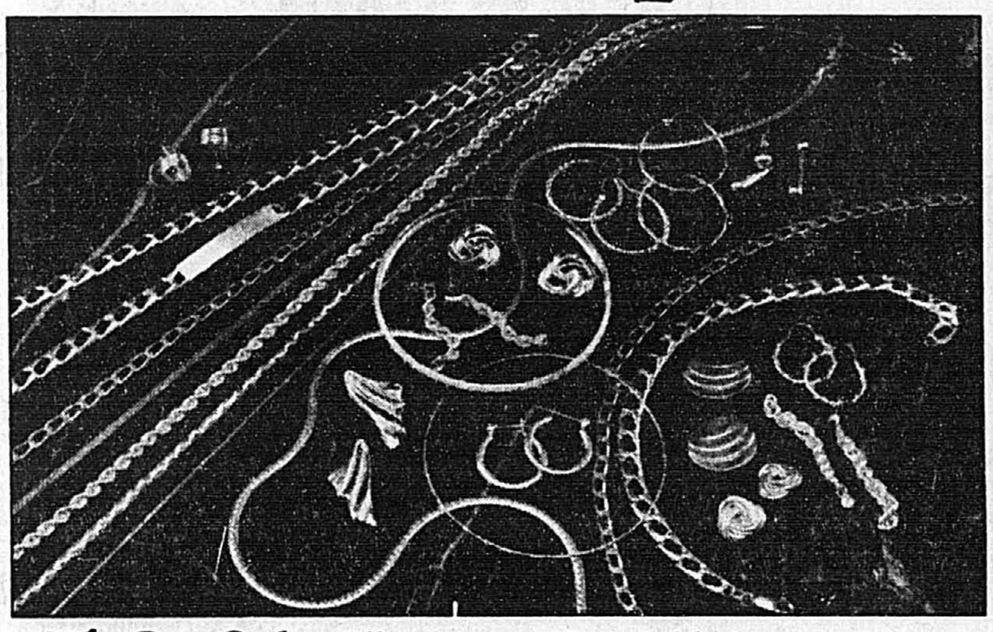

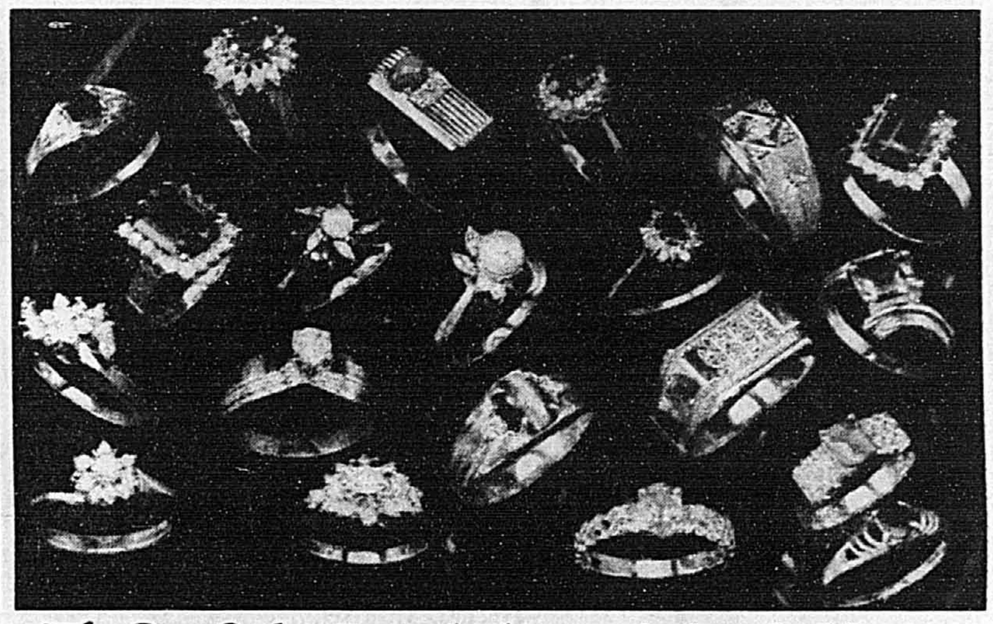

50 % de rabais*

Bijoux en or 10 ct et 14 ct

Découvrez des idées-cadeaux étincelantes! Bracelets, colliers, chaînes de cheville, boucles d'oreilles, bracelets tubulaires, pendentifs, breloques, médaillons, croix, camées et autres pour homme, femme et enfant. Exceptions : bijoux Décor et bijoux en or à bas prix au quotidien. Le choix varie selon le magasin. *Sur le prix ordinaire.

50 % de rabais*

Toutes les bagues ainsi que les bijoux sertis de gemmes et de diamants

À offrir à l'élue de votre coeur! Bagues à minidiamants, bagues mode en or, solitaires, bagues ornées de gemmes ainsi que les ensembles bracelets et boucles d'oreilles en or 10 ct et 14 ct. Le choix varie selon le magasin. *Sur le prix ordinaire.

Bijoux de luxe, rayon 233.

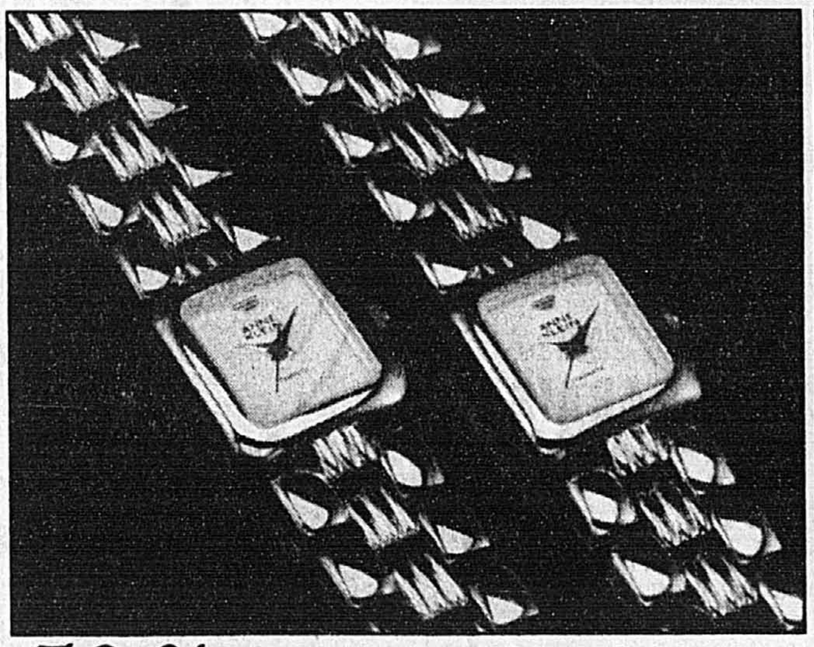

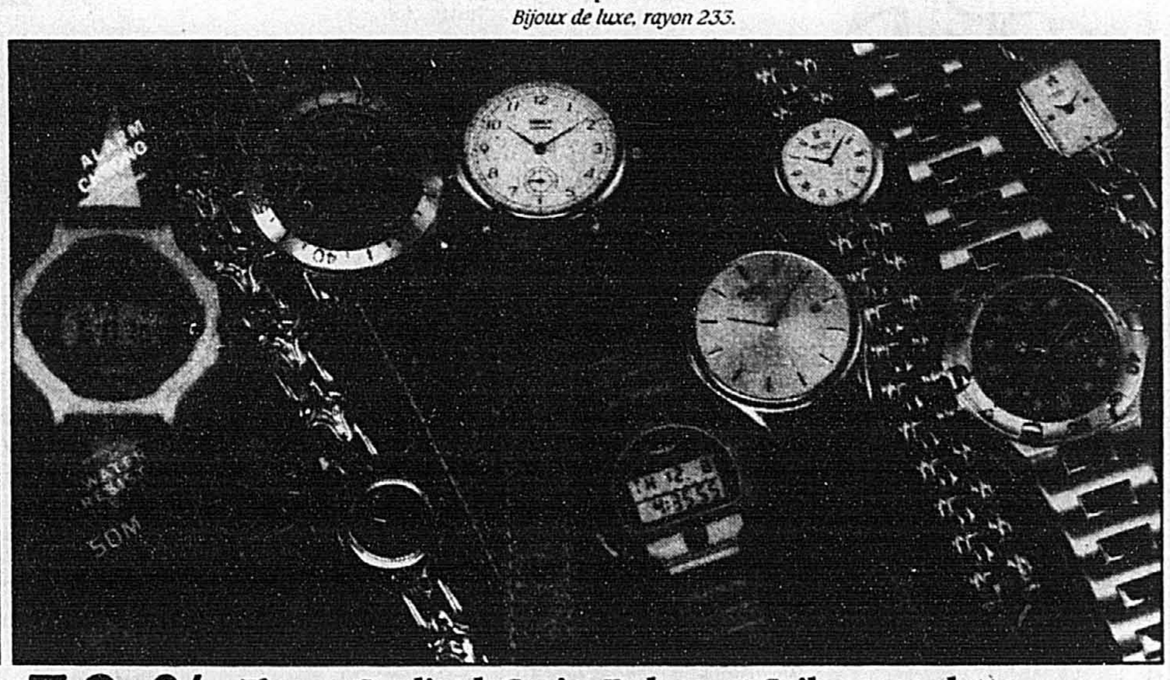

50 % de rabais

Montres Anne Klein

Ce populaire solde est de retour! Montres-bracelets de ton or ou de tons or et argent. Ord. 200 $. Solde **99,99 $** ch.

Montres, rayon 231.

30 % de rabais*

Timex, Cardinal, Casio, Bulova et Seiko en vedette

De la plus chic à la plus follichonne, nos montres de qualité sont signées Timex, Cardinal, Casio, Bulova et Seiko. Montres Timex sport à bas prix au quotidien exceptées. Le choix varie selon le magasin. *Sur le prix ordinaire.

Montres, rayon 231.

30 % de rabais*

L'argent fin, les marcassites ou le jade

Dans le lot, des colliers, bracelets, boucles d'oreilles, bracelet tubulaires, pendentifs, médaillons, épinglettes et croix en argent fin, ainsi que des bijoux de marcassites, de pierres fines ou de jade. Bijoux en argent fin à bas prix au quotidien exceptés. Le choix varie selon le magasin. *Sur le prix ordinaire.

40 % de rabais*

Perles de culture ou d'eau douce

Au choix, rivières, colliers, bracelets et boucles d'oreilles. Exception : ensembles de bijoux à perles de culture à prix spécial. Le choix varie selon le magasin. *Sur le prix ordinaire.

Bijoux de luxe, rayon 233.

25 % de rabais*

Toutes les horloges

Elles sont toutes en solde! Bulova, Seiko, Cardinal, Dumai, Westclox, Spartus et Daniel Dakota. Le choix varie selon le magasin. *Sur le prix ordinaire.

En vigueur jusqu'au 24 décembre

Partez à l'aventure et découvrez *MINI-RALLYE/EUROPE!*

MINI-RALLYE, un jeu de société créé et produit au Québec! ***MINI-RALLYE***, une course pleine de rebondissements où stratégies et connaissances se RALLYEnt pour gagner! Assistez à une démonstration de ce jeu, à la Baie:

Place Versailles	14 et 15 décembre	12 h à 18 h
La Place Vertu	16 et 21 décembre	11 h à 14 h
Centre Laval	17 et 18 décembre	15 h à 21 h
Rue Ste-Catherine O.	19 et 20 décembre	11 h à 16 h
Place Rosemère	22 et 23 décembre	15 h à 21 h

MINI-RALLYE, en vente à la Baie au prix de **44,99$** (taxes en sus).

La Baie

LA BAIE
Une joyeuse tradition de Noël

Compagnie de la Baie d'Hudson

CHER PÈRE NOËL...

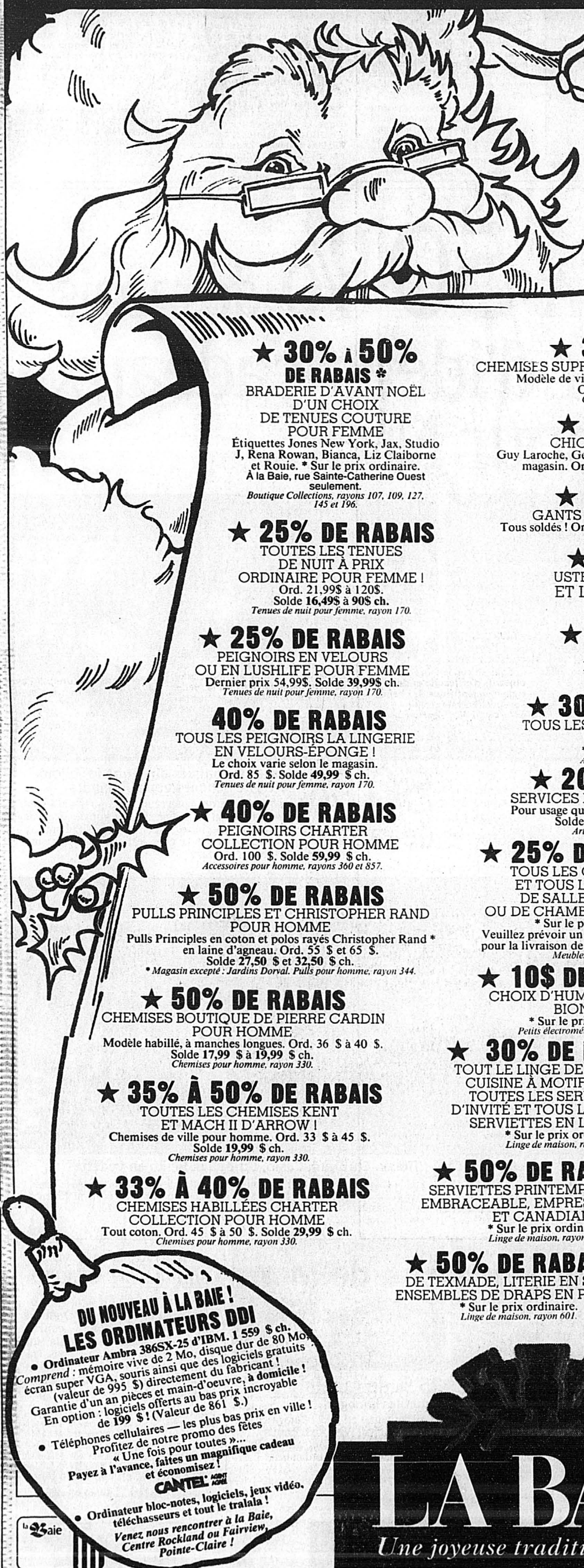

DES PRIX JOYEUSEMENT SOLDÉS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN SEULEMENT... À LA BAIE, ÉVIDEMMENT !

★ 30% À 50% DE RABAIS *
BRADERIE D'AVANT NOËL D'UN CHOIX DE TENUES COUTURE POUR FEMME
Étiquettes Jones New York, Jax, Studio J, Rena Rowan, Bianca, Liz Claiborne et Rouie. * Sur le prix ordinaire.
À la Baie, rue Sainte-Catherine Ouest seulement.
Boutique Collections, rayons 107, 109, 127, 145 et 196.

★ 25% DE RABAIS
TOUTES LES TENUES DE NUIT À PRIX ORDINAIRE POUR FEMME !
Ord. 21,99$ à 120$.
Solde **16,49$ à 90$ ch.**
Tenues de nuit pour femme, rayon 170.

★ 25% DE RABAIS
PEIGNOIRS EN VELOURS OU EN LUSHLIFE POUR FEMME
Dernier prix 54,99$. Solde **39,99$** ch.
Tenues de nuit pour femme, rayon 170.

40% DE RABAIS
TOUS LES PEIGNOIRS LA LINGERIE EN VELOURS-ÉPONGE !
Le choix varie selon le magasin.
Ord. 85 $. Solde **49,99** $ ch.
Tenues de nuit pour femme, rayon 170.

★ 40% DE RABAIS
PEIGNOIRS CHARTER COLLECTION POUR HOMME
Ord. 100 $. Solde **59,99** $ ch.
Accessoires pour homme, rayons 360 et 857.

★ 50% DE RABAIS
PULLS PRINCIPLES ET CHRISTOPHER RAND POUR HOMME
Pulls Principles en coton et polos rayés Christopher Rand * en laine d'agneau. Ord. 55 $ et 65 $.
Solde **27,50** $ et **32,50** $ ch.
** Magasin excepté : Jardins Dorval. Pulls pour homme, rayon 344.*

★ 50% DE RABAIS
CHEMISES BOUTIQUE DE PIERRE CARDIN POUR HOMME
Modèle habillé, à manches longues. Ord. 36 $ à 40 $.
Solde **17,99** $ à **19,99** $ ch.
Chemises pour homme, rayon 330.

★ 35% À 50% DE RABAIS
TOUTES LES CHEMISES KENT ET MACH II D'ARROW !
Chemises de ville pour homme. Ord. 33 $ à 45 $.
Solde **19,99** $ ch.
Chemises pour homme, rayon 330.

★ 33% À 40% DE RABAIS
CHEMISES HABILLÉES CHARTER COLLECTION POUR HOMME
Tout coton. Ord. 45 $ à 50 $. Solde **29,99** $ ch.
Chemises pour homme, rayon 330.

★ 35% DE RABAIS
CHEMISES SUPRÊME DE HUNT CLUB POUR HOMME
Modèle de ville en cotonnade, façon drap ou oxford.
Ord. 35 $. Solde **21,99** $ ch.
Chemises pour homme, rayon 330.

★ 20% DE RABAIS
CHIC CRAVATES POUR HOMME
Guy Laroche, Geoffrey Beene et autres. Le choix varie selon le magasin. Ord. 22,50 $ à 45 $. Solde **18** $ à **36** $ ch.
Cravates pour homme, rayon 334.

★ 25% DE RABAIS
GANTS ET ÉCHARPES POUR HOMME
Tous soldés ! Ord. 3,99 $ à 50 $. Solde **2,99** $ à **37,50** $ ch.
Accessoires pour homme, rayon 336.

★ 50% DE RABAIS *
USTENSILES DE CUISSON CIRCULON ET LA TABLE DU GOUVERNEUR
* Sur le prix ordinaire.
Articles ménagers, rayon 637.

★ 25% DE RABAIS *
BATTERIES DE CUISINE ET ARTICLES SUIVIS T-FAL
* Sur le prix ordinaire.
Articles de cuisine, rayon 637.

★ 30% DE RABAIS *
TOUS LES ARTICLES RUBBERMAID ET STERILITE !
* Sur le prix ordinaire.
Articles ménagers, rayon 637.

★ 20% DE RABAIS
SERVICES DE VAISSELLE, 20 PIÈCES
Pour usage quotidien. Ord. 29,99 $ à 89,99 $.
Solde **23,99** $ à **71,99** $ l'ens.
Articles ménagers, rayon 637.

★ 25% DE RABAIS *
TOUS LES COINS-REPAS ET TOUS LES MEUBLES DE SALLE À MANGER OU DE CHAMBRE À COUCHER !
* Sur le prix ordinaire.
Veuillez prévoir un délai de 4 à 8 semaines pour la livraison de la plupart des meubles.
Meubles, rayon 507.

★ 10$ DE RABAIS *
CHOIX D'HUMIDIFICATEURS BIONAIRE
* Sur le prix ordinaire.
Petits électroménagers, rayon 636.

★ 30% DE RABAIS *
TOUT LE LINGE DE TABLE ET DE CUISINE À MOTIFS DE NOËL, TOUTES LES SERVIETTES D'INVITÉ ET TOUS LES PORTE-SERVIETTES EN LAITON !
* Sur le prix ordinaire.
Linge de maison, rayon 601.

★ 50% DE RABAIS *
SERVIETTES PRINTEMPS, LEGACY, EMBRACEABLE, EMPRESS, IMPERIAL ET CANADIANA
* Sur le prix ordinaire.
Linge de maison, rayon 601.

★ 50% DE RABAIS *
DE TEXMADE, LITERIE EN SAC ET ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE
* Sur le prix ordinaire.
Linge de maison, rayon 601.

QUELLE JOYEUSE TRADITION DE NOËL QUE DE MAGASINER À LA BAIE !
Du lundi au vendredi : de 9 h 30 à 21 h.
Le samedi : de 9 h à 17 h.
Le dimanche : de 10 h à 17 h.

★ 30% DE RABAIS
TOUTES LES TENUES CHIC POUR ENFANT !
Robes Nadia, Chuckles, Pink Soda, Jo Joe et Sugar Kaine pour fille ; tenues habillées, ceintures et cravates Vibrations et Robert Allen pour garçon. Ord. 19,99 $ à 99,99 $.
Solde **13,99** $ à **69,99** $ ch.
Vêtements pour enfant, rayons 413 et 420.

★ 40% DE RABAIS *
TOUTES LES TENUES D'EXTÉRIEUR AUTOMNE-HIVER, TAILLES 2 À 16, ET TOUS LES ACCESSOIRES D'HIVER POUR ENFANT !
Variété de couleurs.
* Sur le prix ordinaire.
Tenues pour enfant, rayon 400.

★ 40% DE RABAIS TOUTES LES PELUCHES !
Jouets, rayon 762.

★ 20% DE RABAIS
TOUTES LES POUPÉES, LEURS VÊTEMENTS ET LEURS ACCESSOIRES ET TOUS LES JOUETS POUR ENFANT D'ÂGE PRÉSCOLAIRE !
Jouets, rayon 762.

DU NOUVEAU À LA BAIE ! LES ORDINATEURS DDI
- **Ordinateur Ambra 386SX-25 d'IBM. 1 559 $ ch.**
Comprend : mémoire vive de 2 Mo, disque dur de 80 Mo, écran super VGA, souris ainsi que des logiciels gratuits (valeur de 995 $) directement du fabricant ! Garantie d'un an pièces et main-d'oeuvre, **à domicile !** En option : logiciels offerts au bas prix incroyable de **199 $!** (Valeur de 861 $.)
- Téléphones cellulaires — les plus bas prix en ville ! Profitez de notre promo des fêtes « Une fois pour toutes »... **Payez à l'avance, faites un magnifique cadeau et économisez !**
CANTEL AGENT AGRÉÉ
- **Ordinateur bloc-notes, logiciels, jeux vidéo, téléchasseurs et tout le tralala !**
Venez nous rencontrer à la Baie, Centre Rockland ou Fairview, Pointe-Claire !

la Baie

LA BAIE

Une joyeuse tradition de Noël!

Compagnie de la Baie d'Hudson